

démolie en 1868, avait été vendue le 26 janvier 1798, comme bien national. Elle appartenait alors à M. Coquard, conseiller de préfecture. Un décret impérial du 1<sup>er</sup> juillet 1809 autorisa le cardinal à acheter, « au nom de la fabrique métropolitaine et paroissiale de Saint-Jean, la portion de l'édifice de la vieille Manécanterie depuis le gros mur qui la partage jusqu'à l'église, moyennant le prix de vingt mille francs, pour l'établissement de la Maîtrise ou logement des enfants de chœur de ladite église. » Le 10 août suivant fut passé le contrat d'achat. Le cardinal Fesch put voir réunis près de son palais ses chers petits clercs. Il les recevait avec amitié et se plaisait à les gratifier d'un jour de congé après les examens et les messes pontificales. Au reste, nos Archevêques ont tous continué cette tradition d'affectueux intérêt. Mgr Gaston de Pins, administrateur du diocèse de 1823 à 1840, aimait à venir au milieu de son « petit monde. » Le cardinal de Bonald (1840-1870) et Mgr Ginoulhiac (1870-1875), leur prodiguaient les gâteries. Le cardinal Caverot (1876-1882), et le cardinal Foulon (1887-1893), leur témoignaient les marques d'une bonté toute paternelle (1). Enfin les élèves actuels savent combien leur cardinal aime ses « petits Saint-Jean. »

En 1810, M. Bétemps succéda, comme supérieur, à M. Ducreux. Vers 1815, l'école fut confiée à M. Pichat. Parmi les élèves d'alors, nommons Pavy et les deux frères Cœur. Le jeune Pavy, après avoir été vicaire à Saint-Bonaventure et professeur à la faculté de Théologie, est mort évêque d'Alger, en 1866. Un des frères Cœur est devenu évêque de Troyes. A la même époque,

(1) FOREST, p. 316.

la Manécanterie était illustrée par un professeur éminent, M. Linossier.

M. Détard prit la direction de l'Ecole après M. Pichat et la garda jusqu'en 1826. Il a laissé une réputation de grande sévérité contre les paresseux : tous les samedis, les noms des plus « illustres » étaient lus en public, et parfois, la « *congrua verberum castigatio* » du temps de Leidrade était remise en honneur.

Vers 1820, au rapport du chanoine Bonnevie, « l'Ecole de chant et de cérémonies » de la Manécanterie comptait environ 50 élèves. En 1826, elle avait dépassé la



FIG. xxxvi. — Institution des Minimes.

centaine. Elle manquait d'air dans son étroit local : appartements du premier étage, chambres construites, en 1740, par le Chanoine de Fargues sur les galeries du cloître, dortoirs aménagés dans les combles de l'église, au-dessus de la nef actuelle de Sainte-Croix, terrasses établies dans l'espace du cloître, tout était devenu manifestement insuffisant. C'est alors que M. Détard fonda la maison des Minimes : un essaim se détacha de la ruche de Saint-Jean, et s'envola sur la colline. Deux ans après, en 1828, Mgr l'Archevêque d'Amasie obtint une ordonnance royale qui érigeait l'Ecole

des Minimes  
tière (1).

L'année  
M. Cuss  
rieur de  
1828 fut  
noine titu  
et enfin a  
fut, pour  
plus bri  
été un m  
tionnel y  
fut ensu  
Saint-B  
d'un fé

C'est  
les évêq  
à soute  
les deu  
1828. I  
talis, v  
grécati  
conde  
évêqu  
affaire  
gée c  
limita  
élèves  
tre d  
supér

(1)

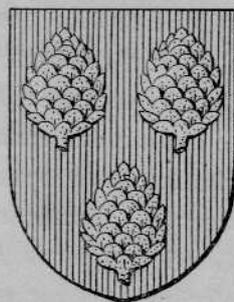
(2)

des Minimes en succursale du Séminaire de l'Argentière (1).

L'année même où fut fondée la maison des Minimes, M. Cussonnet succéda à M. Détard, comme supérieur de la Manécanterie. Il y resta deux ans. En 1828 fut nommé M. Lyonnet, qui devint ensuite Chanoine titulaire, évêque de Saint-Flour, puis de Valence, et enfin archevêque d'Albi. Le temps de son supérieurat fut, pour la maison, une ère de prospérité. Un de ses plus brillants élèves fut le jeune David. Après avoir été un merveilleux *soprano* à l'École, cet élève exceptionnel y revint passer deux ans comme professeur; il fut ensuite un orateur éminent, et devint évêque de Saint-Brieuc. Il est mort en 1882, après trente années d'un fécond ministère pastoral (2).

C'est pendant l'administration de Mgr Lyonnet que les évêques de France, spécialement Mgr de Pins, eurent à soutenir une lutte fameuse contre les deux ordonnances du 16 juin 1828. L'une, signée du comte Portalis, visait les jésuites et les congrégations non autorisées. La seconde signée de Mgr Feutrier, évêque de Beauvais et ministre des affaires ecclésiastiques, était dirigée contre les séminaires. Elle limitait à 20.000 le nombre des élèves qui pouvaient y être reçus, interdisait d'y admettre des externes, enfin soumettait la nomination des supérieurs à l'agrément du roi. L'Archevêque d'Amasie

FIG. xxxvii.



Mgr de Pins.

(1) FOREST, p. 318.

(2) FOREST, p. 318.

résista d'abord. Puis un bref du pape Léon XII lui ayant prescrit de faire la déclaration demandée, il suivit ce conseil. Aussi obtint-il, en quelques mois, l'autorisation officielle du gouvernement pour ses quatre petits séminaires : l'Argentière et les Minimes ne formant qu'un seul établissement furent autorisés le 16 novembre 1828; Saint-Jodard et Verrières, le 14 décembre suivant; enfin Montbrison, le 1<sup>er</sup> février 1829 (1).

L'École de la Manécanterie restait sous le coup de la loi. De fait, en 1831, M. de Montalivet, ministre de l'Instruction publique, mit l'administration diocésaine en demeure d'opter entre les Minimes et Saint-Jean. D'après l'ordonnance du 14 décembre 1828, une seule école secondaire ecclésiastique avait été autorisée pour la ville de Lyon. C'est alors, le 29 avril 1831, que l'Archevêque écrivit au ministère une noble lettre pour plaider la cause de son École. « Ma Manécanterie, disait l'Archevêque, c'est-à-dire ma Maîtrise, n'est ni un collège, ni une école secondaire ecclésiastique, mais une école d'enfants de chœur, où ils apprennent, comme au temps de Charlemagne, les cérémonies et un peu de latin qui leur est indispensable pour le chant journalier et la récitation des prophéties aux Quatre-Temps et aux fêtes de l'année. C'est de cette maison que Leidrade écrivait à Charlemagne : « *Habeo scholas cantorum, ut ex quibus plerique ita sunt eruditi, ut alios erudire possint.* » Ces écoles cathédrales sont les plus anciennes de toutes; il convient de les conserver pour l'honneur de la religion chrétienne et comme monuments historiques... Le nombre des élèves est nécessairement limité par le local même; il l'est encore par la destination de l'établisse-

(1) FOREST, p. 318.



FIG. XXXVIII.



Mgr Lyonnet.

FIG. XXXIX.



Mgr Dufêtre.

FIG. XL.



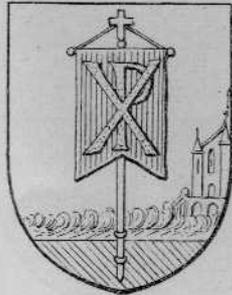
Mgr Callot.

FIG. XLI.



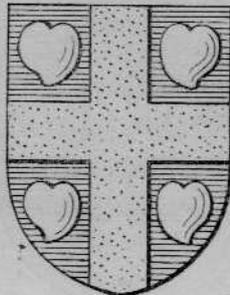
Sceau du Chapitre.

FIG. XLII.



Mgr Pavy.

FIG. XLIII.



Mgr Cœur.

FIG. XLIV.



Mgr David.

FIG. XLV.



Cardinal Fesch

FIG. XLVI.



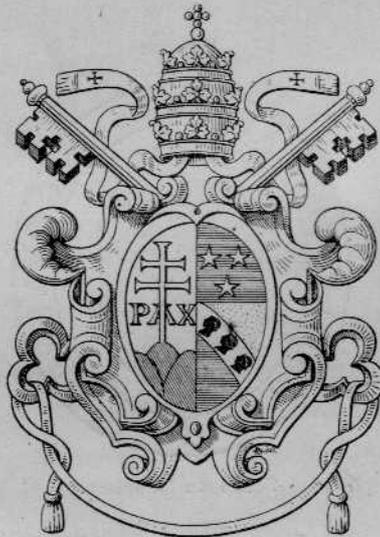
Cardinal de Bonald.

FIG. XLVII.



Mgr Ginoulhiac.

FIG. XLVIII.



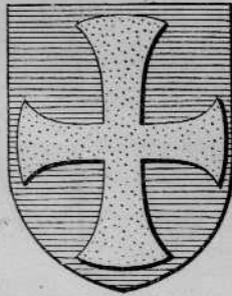
Pie VII.

FIG. XLIX.



Cardinal Caverot.

FIG. L.



Cardinal Foulon.

FIG. LI.



Cardinal Coullié.

ment  
pour l  
que p  
de so  
et tre  
élèves  
Dès  
nistr  
Lyon  
rée.  
maît  
l'Ad  
cant  
fit a  
que  
mai  
C  
com  
ma  
dél  
teu  
P  
les  
év  
la  
Ju  
cl  
pr  
re  
vo  
la

ment qui comporte le nombre strictement nécessaire pour le chant et les cérémonies du chœur. Il est évident que pour mon église primatiale, je ne puis me passer de soixante-dix élèves, dont quarante enfants de chœur et trente clercs. Aux grandes fêtes, la moitié de ces élèves officient. »

Dès le 30 avril, avant d'avoir reçu cette lettre, le ministre, faisant droit aux observations des députés de Lyon, écrivait à l'Archevêque que son Ecole était tolérée. Elle avait alors soixante-seize élèves et quatre maîtres. Les choses en restèrent là. En vain, en 1836, l'Administrateur du diocèse demanda-t-il pour sa Manécanterie le titre de Petit-Séminaire ; le préfet de Lyon fit ajourner la requête. C'est seulement le 19 juin 1868 que le titre de Petit-Séminaire a été transféré de la maison des Minimes à celle de Saint-Jean (1).

Cependant, vers 1835, M. Pinay avait succédé, comme supérieur, à M. Lyonnet. En 1842, M. Ville-magne le remplaça, mais bientôt, à cause de sa santé délabrée, il dut être suppléé par M. Lachat, directeur.

Pendant la période qui s'étend de 1820 à 1850 environ, les élèves de la Manécanterie furent témoins de plusieurs évènements extraordinaires. En 1826, ils assistèrent à la grande procession du 29 octobre pour l'ouverture du Jubilé accordé par le Pape à l'occasion du quart de siècle. En 1832, ils virent les manifestations de foi que provoqua à Fourvière la menace du choléra. Le 8 septembre 1843, ce fut le second anniversaire de l'ancien vœu des échevins et l'inauguration de la bénédiction de la Ville, du haut de la colline de Fourvière. Enfin, en

(1) FOREST, pp. 322-355.

1852, c'était la première des belles illuminations du 8 décembre (1).

Il y eut, pendant toute cette période, un « maître de cérémonies », éminent, digne successeur des anciens « Sous-Mâtres », M. Chapot. Dans les années de sa cléricature, il avait été l'aide de M. Percet. Il le remplaça et demeura chargé des cérémonies jusqu'en l'année 1852, où il fut nommé Chanoine titulaire. Il est mort le 18 mai 1884. Esprit méthodique et net, âme douce et pieuse, il avait un vrai culte pour les cérémonies de la Primatiale. Il *nous* charmait et *nous* subjuguait par la dignité de son attitude et de sa démarche. Plusieurs des anecdotes qu'il aimait à répéter ont été retenues. En 1829, Chateaubriand avait assisté à une de nos solennités. « C'est ici, dit-il en sortant, que j'ai vu des hommes servir un Dieu ». Un autre jour, ce sont des Chanoines étrangers qui assistent à une fête de la Cathédrale ; bientôt des larmes coulent de leurs yeux : « Pourquoi, s'écrient-ils, ne faisons-nous pas ainsi chez nous ! » (2).

### III. — LE SÉMINAIRE DANS L'HOTEL DE CHEVRIÈRES (1844-1899).

Nous voici arrivés à la période actuelle. L'antique Ecole de Leidrade, pleine de jeunesse et de vie, va s'installer dans le local où elle se trouve, et ouvrir toutes grandes « ses voiles à l'espérance ».

C'est en 1844 qu'elle quitta définitivement la Mané-

(1) MEYNIS, p. 488.

(2) FOREST, p. 330.

canterie et les dortoirs des « tiercelets », ou « crécerelles ». Le cardinal de Bonald acheta, pour elle, la maison dite « hôtel de Chevières ». « Cette demeure a sa glorieuse histoire ». Elle occupe l'emplacement de celle que le Chapitre avait donnée à Thomas Becket, en même temps qu'une ferme à Quincieu. L'Archevêque de Cantorbéry était alors proscrit, et il passa cinq années, de 1165 à 1170, auprès des Chanoines de Lyon. C'était sous l'Archevêque Guichard I<sup>er</sup> (1165-1179). Une



FIG. LIII. — S. E. le cardinal de Bonald.

tradition nous a conservé la conversation touchante qu'eut un jour l'illustre exilé avec le doyen Olivier, sur le porche de la Cathédrale, en regardant le sanctuaire qu'on élevait à Fourvière. Le doyen déclara que ce sanctuaire serait dédié au premier martyr qu'aurait l'Eglise. Et ce martyr fut Thomas Becket.

Plus tard, en 1411, l'Archevêque, Philippe de Thurey, et le Chapitre écrivirent au Chapitre de Cantorbéry pour qu'on leur remit les titres des deux propriétés concédées au saint martyr. Il s'agissait de faire valoir

les droits des vrais propriétaires contre un laïque qui s'était emparé de la ferme de Quincieu. Or, heureuse coïncidence, ce fut un clerc de Saint-Jean, qui alla en

FIG. LIII.



Armes  
des Mitte de Chevrières.

Angleterre chercher les titres de propriété de la future maison de Saint-Jean. On appelait alors cette demeure « maison de Cantorbie ».

La construction de l'Hôtel de Chevrières fut commencée, vers 1530, par Jean Mitte de Chevrières, Chanoine-Comte de Lyon, et achevée quelques années plus tard, par

son neveu, Gaspard de Chevrières, également Chanoine de Lyon. Dans la suite, en 1654, la veuve de Just-Henry Mitte de Chevrières vendit la maison au sieur Perrachon (1).

Elle passa en 1753, au sieur Chanorrier, receveur des tailles. Enfin, par contrat d'achat du 4 février 1764, elle revint au Chapitre. Comme elle était alors occupée par le fermier des portes, les Chanoines n'en purent jouir qu'à partir de 1770. On la partagea en trois maisons canoniales. Le 6 juin 1791, l'immeuble qui avait environ seize mille pieds carrés de superficie, fut vendu comme bien national. Lorsque l'archevêché en fit l'acquisition, le tribunal de Première Instance y était établi. Les classes de musique se font dans la salle même des audiences.

(1) Détail intéressant : le Chanoine-Comte Gaspard de Chevrières fut chargé en 1555 d'acheter du métal pour la refonte de la grosse cloche, ou bourdon de Saint-Jean, déjà refondue en 1305 et 1508. Elle eut alors pour marraine Marie de Chevrières qui lui donna son nom. Elle fut refondue une quatrième fois en 1622, et eut pour marraine Anne d'Autriche. — J. CONDAMIN, « Histoire de Saint-Chamond », pp. 247, 251, 404.

Et voilà comment le séminaire actuel est installé dans l'ancienne maison de Thomas de Cantorbéry. Le nom donné à un des dortoirs — « dortoir Saint-Thomas » — consacre ce souvenir. De même celui de — « dortoir Saint-Maurice » — rappelle le patron du cardinal de Bonald qui a établi l'Ecole cathédrale dans cette maison. D'ailleurs le Séminaire n'a pas rompu tous liens avec l'antique Manécanterie. D'une part, le vestiaire des habits de chœur y est resté; et d'autre part, les petits clercs de l'Ecole apostolique, qui l'habitent, viennent suivre les mêmes cours que leurs frères de Saint-Jean (1).

L'Ecole de Leidrade s'est, sans doute, bien développée depuis sa fondation. Mais elle est restée et reste encore fidèle aux deux buts essentiels indiqués par le conseiller de Charlemagne : le culte de Dieu, le soin des bonnes études.

Plus que jamais, aujourd'hui, elle contribue à l'éclat de nos fêtes religieuses par la perfection avec laquelle elle exécute le chant et les cérémonies. La Maîtrise de Saint-Jean jouit d'une réputation méritée. Grâce aux maîtres qui l'ont dirigée et la dirigent, elle accomplit des merveilles; elle chante des messes et des oratorios de Haydn, Mozart, Beethoven, Mendelsohn, Gounod, Frank; et les artistes les plus éminents viennent à Saint-Jean, entendre les « Sept Paroles », le soir du Jeudi Saint. Les petits chantres et les Manécantants d'autrefois sont bien distancés! C'est donc à bon droit que les élèves du Séminaire ont un congé pour la Sainte-Cécile.

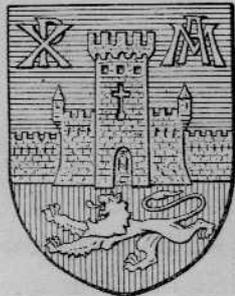
Et les cérémonies ne sont pas moins belles que le chant. Comme le plain-chant et la musique religieuse, elles

(1) FOREST, pp. 324-328.

ont le rare mérite d'exercer sur les fidèles qui assistent à nos fêtes, une influence profonde, souvent décisive. Les maîtres des cérémonies ont tenu à honneur de conserver aux offices solennels leur régularité et leur splendeur. M. Jutet, successeur de M. Chapot, y a dépensé, pendant trente-deux ans, de 1852 à 1883, toute son intelligente ardeur. Il avait été préfet de discipline, avant d'entrer dans ces fonctions. Sa fermeté, son coup d'œil sûr, son imperturbable sang-froid, en faisaient un maître de cérémonies accompli. Ses successeurs ont fidèlement marché sur ses traces.

Quant aux études, il n'est pas besoin de signaler avec quel zèle elles sont cultivées à Saint-Jean. Les maîtres actuels n'ont qu'à suivre les traditions de leurs aînés

FIG. LIV.



Mgr Geay.

pour opérer des merveilles. Parmi les élèves des Dazincourt, des Durieux, des Coste, citons Mgr Geay, évêque de Laval.

Il est juste de faire remarquer que, sa prospérité présente, le Petit Séminaire Saint-Jean la doit, en grande partie, aux supérieurs qu'il a eus à sa tête, depuis qu'il est à l'hôtel de Chevières. En

1845, ce fut à M. Surieux que l'Administration confia cette charge. Esprit logique et droit, âme ardente et généreuse, M. Surieux se dévoua, sans compter, à l'œuvre que la Providence avait mise entre ses mains, jusqu'au jour où, pour assouvir sa soif de sacrifice, il prit le chemin de la Trappe. Vers le milieu de 1864, M. Coupat, qui était depuis dix ans directeur, fut choisi pour le remplacer. Jusqu'en 1879, il s'est consacré au bien de sa chère famille. Il est aujourd'hui curé de

Saint-Genis-Laval. C'est à lui qu'on doit le beau portail de chêne qui orne l'entrée de la maison. C'est encore grâce à son initiative que fut créée, en 1872, l'*Association des Anciens Maîtres et Élèves*, qui resserre les liens d'affection de la grande famille de Saint-Jean. De 1879 à 1893, le séminaire a été dirigé par M. Bonnardet, maintenant vicaire général. Beaucoup d'améliorations lui sont dues : c'est lui qui a créé le beau vignoble et fait construire le préau de la campagne.

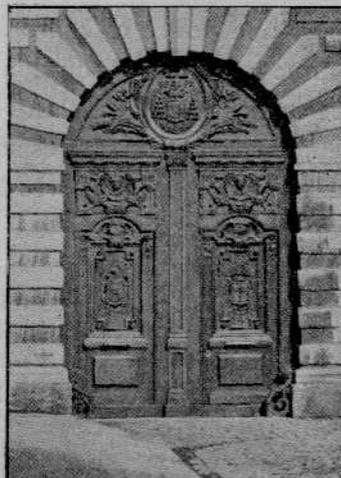


FIG. LV. — Portail en bois sculpté du Petit Séminaire, avec les armes du cardinal de Bonald, du Chapitre et du Séminaire (1867).

Depuis 1893, la direction de l'Ecole a été confiée à M. Guitton. Daigne le Ciel exaucer le plus ardent de ses vœux !

Voilà un aperçu rapide de la vie du Petit Séminaire Saint-Jean, depuis onze siècles. Le Petit Séminaire est aujourd'hui ce qu'il a été toujours : l'Ecole de l'Archevêque et du Chapitre, l'Ecole de Leidrade et des anciens Chanoines-Comtes. Nous avons essayé de ressusciter nos traditions et nos gloirès, de réveiller, en quelque sorte, l'âme ensevelie des choses du passé. Nos modestes efforts ont été, d'ailleurs, soutenus par le substantiel travail, qu'un des plus savants des anciens élèves de Saint-Jean a consacré à l'histoire de notre vieille Ecole. Dans l'ouvrage de M. le Chanoine Forest, supérieur des Chartreux, nous avons trouvé une abon-

dante « liasse » de papiers de famille (1). Nous les avons lus avec amour. Aussi comprenons-nous mieux, aujourd'hui, pourquoi notre âme est attachée aux vieux murs de Saint-Jean, de la Manécanterie, de la Cathédrale. « Il est une douce et chère accoutumance qui attache l'homme à la maison où il a grandi, aux pierres, aux arbres, aux horizons contemplés chaque jour (2). « C'est là seulement que les choses sont réellement amicales, et qu'elles nous regardent avec des yeux bienveillants » (3). Et voilà pourquoi :

L'Elève de Saint-Jean semblable à l'hirondelle,  
Qui va sous d'autres cieux chercher d'autres séjours,  
Au toit de son printemps demeurera fidèle,  
Son cœur, comme son aile, y reviendra toujours.

(1) FOREST, Introduction.

(2) André THEURIET, *Fraternité*, p. 5.

(3) Henri BORNIER, *Sentiments et Idées de ce temps*, p. 168.

avons  
jour-  
murs  
rale.  
mache  
aux  
C'est  
es, et  
(3).

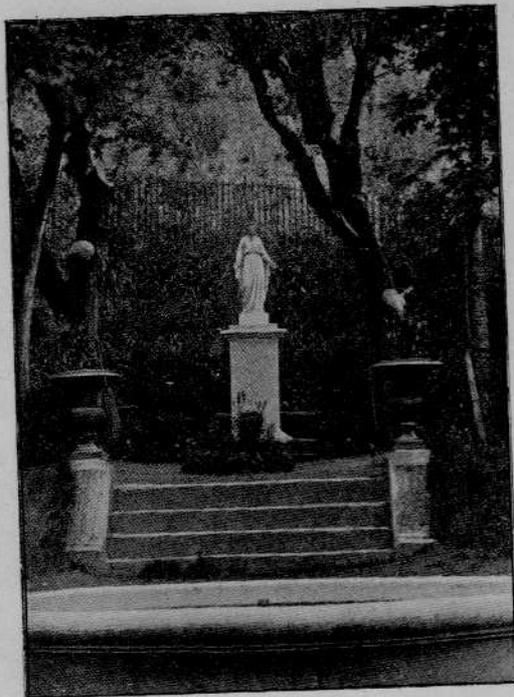


FIG. LVI. — Statue de la Sainte Vierge  
à la maison de campagne.

# TABLEAU SYNCHRONIQUE

DES

Archevêques de Lyon, Supérieurs, Maîtres  
des cérémonies et Maîtres de chapelle

DE L'ÉCOLE CATHÉDRALE

Du cardinal Fesch, en 1802, au cardinal Coullié, en 1893.

## ARCHEVÊQUES

Le cardinal Fesch..	1802-1839	Le cardinal Caverot.	1876-1887
Le card. de Bonald	1840-1870	Le cardinal Foulon.	1881-1883
Mgr Ginoulhiac....	1870-1875	Le cardinal Coullié.	1893-....

## SUPÉRIEURS

M. Ducreux.....	1803-1810	M. Pinay.....	1835-1842
M. Bétemps....	1810-1815	M. Villemagne...	1842-1845
M. Pichat.....	1815-1818	M. Surieux.....	1845-1864
M. Détard.....	1818-1826	M. Coupat.....	1864-1879
M. Cussonnet.....	1826-1828	M. Bonnardet.....	1879-1893
M. Lyonnet.....	1828-1835	M. Guittou.....	1893-....

## MAITRES DES CÉRÉMONIES

M. Cublat.....	1803-1811	M. Revol.....	1883-1891
M. Percet.....	1811	M. Desbulois.....	1891-1899
M. Chapot.....	1812-1852	M. Cheminal.....	1899-....
M. Jutet.....	1852-1883		

## MAITRES DE CHAPELLE

M. Fichet.....	1842-1861	M. Trillat.....	1884-....
M. Neyrat.....	1861-1884		

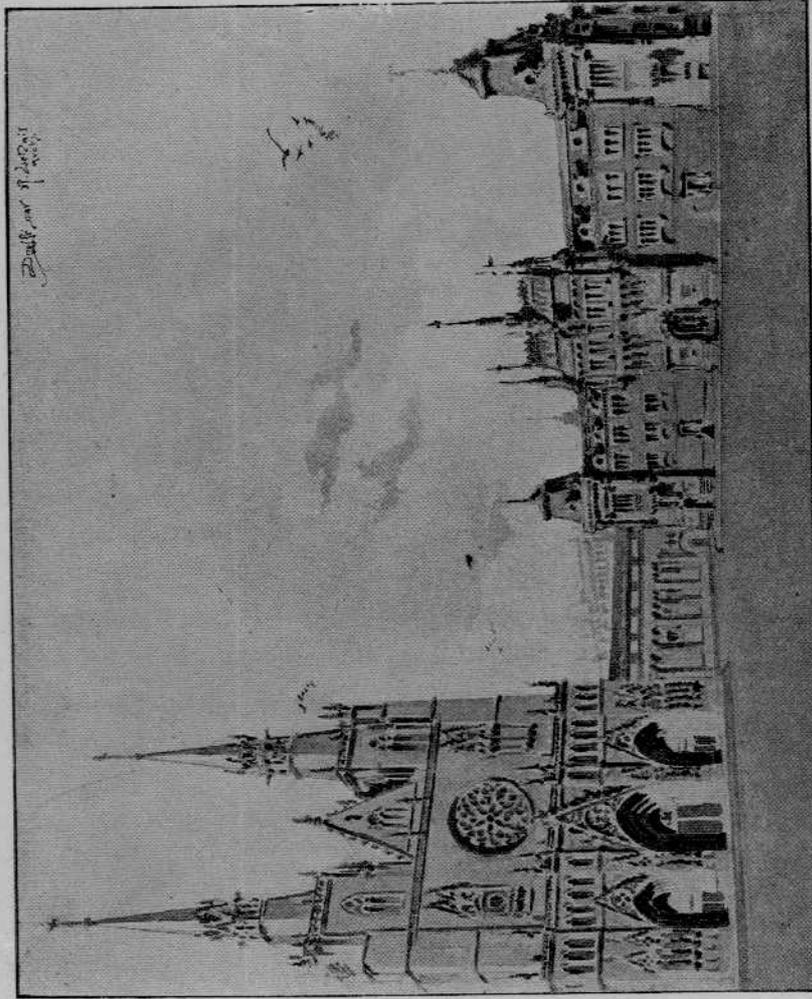


Fig. LVII. — L'Ecole de Leidrade au xx<sup>e</sup> siècle.

# LETTRE DE LEIDRADE

ÉVÊQUE DE LYON

à Charlemagne, sur la réorganisation du clergé et la  
restauration des églises de cette ville (vers 813-814.)

*publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Lyon (1)*

(VIDIMUS DU 18 OCTOBRE 1447)

Par Félix DESVERNAY

---

Nos, custos sigilli communis regii in Mastisconensi baillivia et Lugdunensi senescallia constituti, notum facimus universis presentes licteras inspecturis, quod nos vidimus, tenuimus, legimus, palpavimus et inspeximus seu per<sup>r</sup> duos notarios regios teneri, palpari, legi et inspici fecimus quasdam patentes licteras in pargameno descriptas, non viciatas, non cancellatas, non rasas, non abolitas, nec in aliqua sui parte suspectas, sed omni vitio et suspicione carentes; quarum licterarum tenor de verbo ad verbum sequitur, et sunt tales :

Summo Karolo imperatori Leydradus archiepiscopus Lugdunensis. Domine mi, gloriosissime, constans et sacer imperator, supplico clemencie celsitudinis vestre, ut hanc brevem suggestiunculam meam serenissimo vultu audiatis; quatenus que

(1) Nous reproduisons cette copie telle quelle, avec ses fautes et ses incorrections.

hic inserta sunt, piissime prudentie vestre nota fieri queant, et intencio mee postulacionis ab ingenua clemencia vestra (1) reminiscatur.

Olim me, exiguisimum famulorum vestrorum, ad regimen (2) ecclesie Lugdunensis destinare voluistis, cum ego huic officio impar existerem, et indignus. Sed vos qui non attenditis hominum merita, sed vestram solitam clemenciam, egistis de me sicut ineffabili pietati vestre placuit, nullo existente merito meo; quo tempore ad prefatam ecclesiam regendam micteretis, nec nominare michi dignati estis quasdam negligencias que in supradicta ecclesia perpetrare noscebantur; pro qua re ammonere me dignati estis ut ego solitudinis curam gererem, ut et perpetrare negligencie emendarentur et perpetrande vitarentur. Erat enim tunc sepedicta ecclesia in multis rebus destituta interius exteriusque, tam in officiis quam in eddifficiis vel in ceteris ecclesiasticis ministeriis.

Ego, quoque, humilis servulus vester, postquam ibidem perveni, que, cum Dei adjutorio et vestro peregi, dignemini audire. Quoniam, ut inspector consenciarum Dominus omnipotens michi testis est, non tali intencione ea vobis patefacio que dicturus sum, ut propterea in rebus augeri merear; neque aliquid tale in cogitacione mea composui, ut acquisitionis michi occasio sit; sed idcirco hec suggero (3), quoniam cotidie eximi a rebus humanis suspicor, propter infirmitatem meam, et incessanter de morte

(1) Ms. *nostra*.

(2) Ms. *regnum*.

(3) On a barré les mots *infirmitatem meam*.

suspectus sum. Et ideo hec suggero, ut, cum benignissimis aurebus vestris presentata fuerint, et clementer inspecta, ipsum divina vestra mansuetudo provideat; ut si qua bene, et secundum voluntatem vestram gessi, post meum discessum non deficiant aut pereant, sed potius proficiant et permaneant.

Denique postquam, secundum jussionem vestram, sepe dictam ecclesiam suscepi, juxta vires parvitatæ mee, omni industria egi, ut clericos officiales habere potuisset, sicut jam, Deo favente, ex magna parte nunc habere videtur. Et ideo officio quidam vestre pietatis placuit, ut, ad petitionem meam, michi concederetis unum de Metensi ecclesia clericum, per quem, Deo juvante, et mercede vestra annuente, ita in Lugdunensi ecclesia restauratus est ordo psallendi, ut, juxta vires nostras, secundum ritum sacri pallacii, nunc ex parte agi videatur quidquid ad divinum persolvendum officium ordo exposcit. Nam habeo scholas cantorum, ex quibus plerique ita sunt eruditi, ut etiam alios erudire possint. Preter hec, vero, habeo scholas lectorum, non solum qui officiorum lectionibus excerceantur, sed etiam qui in divinorum librorum meditatione, spiritalis intelligencie fructum consequantur. Ex quibus nonnulli de libro evangeliorum sensum spiritalem jam ex parte proferre possunt. Alii, adjuncto libro etiam apostolorum, plerique vero librum prophetarum, secundum spiritalem intelligenciam ex parte adepti sunt; similiter libros Salomonis, vel libros psalmorum seu Job. In libris quoque conscribendis in eadem ecclesia, in quantum

potui, laboravi. Similiter vestimenta sacerdotum vel misteria procuravi.

De restauracione quoque ecclesiarum, inquantum valui, non cessavi; ita ut ejusdem civitatis maximam ecclesiam, que est in honore sancti Johannis Baptiste, a novo operuerim et macherias ex parte exerim. Similiter ecclesie sancti Stephani tegumentum de novo reparavi. Ecclesiam quoque sancti Nicecii de novo texi; similiter ecclesiam sancte Marie. Preter monasteriorum restauraciones, domus quoque episcopales, unam restauravi, que jam pene destructa erat, quam operui. Aliam quoque domum cum solario (1) de novo edificavi et duplavi, et hanc propter vos (2) paravi, ut, si in illis partibus vester esset adventus, in ea suscipi possetis. Clastrum (3) quoque clericorum ita construxi, in quo (4) nunc omnes, sub uno conclavi, manere noscuntur.

In eadem civitate alias restauravi ecclesias. Unam quidem in honorem sancte Eulalie, ubi fuit monasterium puellarum in honore sancti Georgii, quam de novo operui et ex parte matherias ejus de fundamentis erexi. Alia quoque domus in honorem sancti Pauli de novo operta est. Monasterium quoque puellarum in honorem sancti Petri dedicatum — ubi corpus sancti Annemundi martiris humatum est, quod ipse sanctus martir et episcopus instituit — ego, a fundamentis, tam ecclesias quam domum restauravi;

(1) Ms. *solerio*.

(2) Ms. *perpetuos*.

(3) Ms. *claustram*.

(4) Ms. *qua*.

ubi nunc sancti moniales, numero triginta duae (1), secundum institutionem regularem viventes, habitare videntur. Quibus etiam corroboravimus quod sanctus antistes atque martyr Annemundus illis concessit, dum viveret, scilicet paratas cunctarum illarum ecclesiarum et decimationes omnium vinearum, quae actenus possederunt vel deinceps, Deo juvante, possessure sunt; similiter etiam oblationes vivorum necnon cumulationes defunctorum omnium in rure ad beatum Petrum jure pertinente (2) degencium. Monasterium regale insule Barbare, scitum in medio Araris flumine (3), quod antiquitus est dedicatum in honore sancti Andree apostoli et omnium apostolorum, nunc autem in honore sancti Martini recens videtur esse fundatum, jussu domini K. imperatoris, qui ibidem prefecit Dominum Benedictum abbatem, cum quo simul direxit ibi suos codices, ita restauravi, ut tecta de novo fuerint et aliqua ex materiis a fundamentis erigerentur; ubi nunc monachi secundum regularem disciplinam numero XC habitare videntur. Cui etiam prefato abbati tradidimus potestatem ligandi et solvendi, uti habuerunt antecessores sui, scilicet Maximus, Ambrosius, Licinus clarissimi viri, qui ipsum locum rexerunt: quos Euchirius, Lupus acque Genesis et ceteri archiepiscopi Lugdunenses, ubi ipsi deerant aut non poterant adesse, mittebantur (4), hii utrum catholica fides recte crederetur, ne

(1) Ms. *duarum*.

(2) Ms. *pertinens*.

(3) Ms. *fluvium*.

(4) Texte altéré; il faut sans doute lire: *mittebant cognituros utrum...*

fraus heretica pullularet. Quibus illis in tantum erat comissa cura, ut si ecclesia Lugdunensis viduaretur proprio patrono, ipsi in cunctis adessent rectores et consolatores, quousque ecclesia a domino dignissimo illustraretur pastore. Similiter et posteris (1) illorum hanc potestatem tradidimus. Insuper jussimus fieri decreta priscorum regum Francie, ut, quemadmodum illi statuerunt monumenta emendi (2) et augendi (3) locum in omnibus rebus, que ad presens habere videntur vel in futuro, Deo auxiliante, acquirere poterint, sine ulla querimonia per secula possideant.

Aliud monasterium in honore sancti Regneberti edificatum, ubi ejusdem sancti requiescit corpus, de novo totum reparatum est sive in parietibus, sive in tectis vel eciam in ecclesiis, ubi nunc monachi numero LVI, secundum regularem custodiam habitabant. In quibus monasteriis, unum puellarum et duo monachorum, nemo antea erat, qui regularem vitam imitari (4) nosset aut vellet; propter quod plurimum laborem et studium impendi ut ad hanc regularem vite observanciam pervenire potuissent, quo nunc pervenisse, Deo auxiliante, videntur. Aliam quoque ecclesiam in eadem pariocha, que est in honore sancti Umbaldi, ubi ejusdem sancti corpus requiescit, restauravi.

Habet Leydradus episcopus ad suum opus, inter totum, colonicas (5) vestitas D et XXVII, absas

- (1) Ms. *poteris*.
- (2) Ms. *ejusdem*.
- (3) Ms. *augendum*.
- (4) Ms. *inimitari*.
- (5) Ms. *calonicas*.

XXXIII. Habet Amalbertus episcopus colonicas vestitas XXX, absas XVII. Habet Agobaldus episcopus colonicas vestitas XLIII, absas III. Sunt in domo sancti Stephani canonici numero LII; habent colonicas vestitas LXXXIII, absas L. Habet in sancto Paulo canonicos XXIII; habent in beneficio colonicas vestitas XXII, absas XXI, et sunt pauperes numero XII, qui de suprascriptis rebus accipiunt terciam porcionem. Ad hospitale quoque sancti Romani habet colonicas vestitas XXII, absas X; et ad hospitale sancti Genesii habet colonicas vestitas VI, absas II. In monasterio vero predicto sancti Petri puellarum habet colonicas vestitas CLXXXVIII, absas XLVII; et in cenobio Insulano sunt colonice CV, absas LIII; et in monasterio sancti Regneberti habet colonicas vestitas XL.

In cujus rei testimonium, cum nobis, prefato custodi sigilli communis regii predicti, constet de licteris premencionatis ipsarumque licterarum visione ac transumpto, per notarios regios subscriptos facto et sumpto a thesauro seu archivis vel armatriis monasterii regalis insule barbare, videlicet in licteris et libro infra designatis, qui notarii regii nobis custodi retulerunt in eisdem thesauro et archivis reperisse, videlicet, primo, primam licteram superius insertam incipientem : *In nomine Dei eterni et salvatoris nostri Jhesu Christi, Clodoveus*, etc., in pargameno lictera veteri et antiqua scriptam, pluribusque signis et subscripcionibus superius, post ipsius lictere insercionem, designatis subscriptam et signatam. Item eciam secundam licteram, superius

insertam, incipientem : *In nomine domini nostri Jhesu Christi Dei eterni, Karolus, divina ordinante providencia, rex,*, etc., in eisdem armatriis, in pargameno descriptam ac signis in ipsius lictere finem subscriptis signatam, in eisdem armatriis repertam fuisse. Item in quodam libro veteri, in pargameno descripto, videlicet, circa medium ipsius libri, per predictos regios notarios reperta fuit lictera sive epistola superius descripta, incipiens : *Summo Karolo imperatori*. Ulterius vero reperta fuit per eosdem regios notarios quedam lictera, quodam sigillo cere crosee eidem lictere affixo, signataque signis in fine ipsius descriptis, prout superius in fine ipsius continetur, incipiens : *In nomine Dei et salvatoris nostri domini Jesu Christi, Ludovicus, divina ordinante providencia, imperator augustus*. Item alia lictera incipiens : *In nomine omnipotentis Dei et salvatoris nostri Jhesu Christi, Conradus* (1), *divina preveniente clemencia, rex,* etc., scripta erat in pargameno, signisque et carateribus in fine ipsius lictere descriptis signata erat. Ulterius vero lictera apostolica incipiens : *Lucius episcopus, servus servorum Dei,* etc., cujus tenor superius et ultimo est insertus, in pargameno scripta veraque bulla plumbea, more romane curie bullata et sigillata, per eosdem notarios regios in dictis thesauro et armatriis reperta fuit, prout per ipsos regios notarios relatam nobis extitit, quibus super hiis et aliis majoribus fidem adhibemus. Nos

(1) Ms. *Currandus*.

idem custos sigilli communis regii predicti, ipsum sigillum presentibus licteris duximus apponendum. Actum et datum quo ad hujusmodi visionem et extractum in dicto thesauro et archivis monasterii predicti insule barbare; factum die XVIII mensis octobris, anno domini millesimo quatercentesimo quadragesimo septimo, presentibus in hujusmodi visione fienda, venerabilibus et religiosis viris fratribus Arthaudo de Bastida, priore sancti Andree, Anthonio Servaigii, priore Suriaci comitalis, Anthonio Martineti, Anthonio de Grandimonte, Jacob Yssoardi, monachis claustralibus dicti monasterii insule barbare, necnon viro discreto magistro Philippo Bonnelli, in artibus baccallario, et Georgio Sornin *alias* Clusset, habitatore ipsius loci insule barbare, testibus ad premissa astantibus et vocatis.

Collacio licterarum superius descriptarum facta fuit ad originalia superius descignata per magistrum Guillelmum Garboti, notarium regium, presente me Gregorio Pagani, clerico notario regio, G. Pagani.

Facta fuit hujusmodi collacio per me dominum Guillelmum Garboti, unacum predicto Gregorio, teste signo meo hic apposito. G. Garboti.

Datum per copiam, collacione facta cum propriis originalibus licteris de vidimus nuncupatis, per me Anthonium Meyresii, clericum, auctoritatibus apostolica et imperiali notarium publicum curieque domini officialis Lugdunensis juratum, teste signo meo manuali sequenti. Meyresii.

---

# LETTRE DE LEIDRADE

TRADUCTION

de M. l'abbé H. FAVIER

---

Nous, constitué gardien du sceau royal public dans le baillage de Mâcon et la sénéchaussée de Lyon, faisons savoir à tous ceux qui verront les présentes lettres, que nous avons vu, tenu en mains, lu, touché et examiné, et aussi que nous avons fait tenir, toucher, lire et examiner par deux notaires royaux, certaines lettres patentes écrites sur parchemin, non altérées, non ratu-rées, non grattées, non effacées, ni suspectes en aucune de leurs parties, dépourvues au contraire de tout défaut et soupçon. Voici la teneur mot à mot de ces lettres ainsi conçues.

Au Très Grand Charles, empereur, Leidrade, archevêque de Lyon,

Mon Seigneur, très glorieux, sage et auguste empereur, je supplie la clémence de votre Grandeur d'écouter d'un visage très bienveillant ce court rapport que je lui présente afin que les choses qui y sont contenues puissent être connues de votre sagesse si pleine de bonté et que le but de ma demande soit rappelé à votre naturelle clémence. Jadis vous avez voulu me choisir pour le gouvernement de l'Eglise de Lyon, moi le plus humble de vos serviteurs, bien que je fusse incapable

et indigne d'une telle charge. Mais vous qui, sans considérer les mérites des hommes, n'écoutez que les inspirations de votre clémence accoutumée, vous avez agi à mon égard comme il a plu à votre ineffable bienveillance, sans que j'eusse aucun titre à votre choix. A l'époque où vous m'envoyiez gouverner la susdite église, vous n'avez pas dédaigné de me signaler certaines négligences que l'on savait être commises dans cette église; c'est pourquoi vous avez daigné m'inviter à exercer une vigilance pleine de sollicitude afin que les fautes commises fussent réparées et que les fautes possibles à l'avenir, fussent évitées. C'est qu'en effet, l'église dont nous parlons était, à cette époque, dénuée de beaucoup de choses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tant dans ses offices que dans ses édifices ou dans les autres fonctions ecclésiastiques. Daignez donc entendre ce que moi, votre humble serviteur, j'ai accompli, avec le secours de Dieu et le vôtre, après être arrivé ici. Non pas, comme le Dieu qui sonde les consciences m'en est témoin, que je vous expose ce que je vais vous dire dans l'intention de mériter en échange un accroissement de biens; je n'ai pas non plus combiné dans ma pensée rien qui me puisse être une occasion d'avantage personnel; si je vous fais ce rapport, c'est que la faiblesse de ma santé m'inspire chaque jour le pressentiment d'une délivrance prochaine et que sans cesse je m'attends à la mort. J'écris donc ce rapport, afin que lorsqu'il aura été présenté à vos oreilles si bienveillantes et examiné avec clémence, votre divine bonté pourvoie à ce que, si j'ai fait quelque bien et si j'ai agi conformément à votre volonté, ce bien ne risque pas d'être abandonné après ma mort ou de périr, mais que plutôt il demeure et s'accroisse. Aussi bien lorsque,

sur votre ordre, je pris le gouvernement de l'église sus nommée, je fis tous mes efforts, dans la mesure des forces de ma petitesse, pour qu'elle pût avoir des clercs pour la desservir, comme déjà par la grâce de Dieu on l'en voit maintenant pourvue en grande partie. C'est pourquoi votre piété s'est fait un devoir et un plaisir de m'accorder, sur ma demande, un clerc de l'Eglise de Metz. Grâce à lui, avec le secours de Dieu et l'appui de votre faveur, l'*Ordo psallendi* a été restauré de telle sorte que, dans la mesure de nos forces, tout ce que la règle exige pour la parfaite exécution de l'office divin se voit observé ici en partie selon le rite du sacré Palais. Car j'ai des écoles de chantres dont la plupart sont si bien formés qu'ils sont capables d'en former d'autres. En outre, j'ai des écoles de lecteurs qui sont capables non seulement de s'exercer aux leçons de l'office, mais encore de retirer de la méditation des livres divins les fruits de l'interprétation spirituelle. Parmi eux, quelques-uns peuvent déjà saisir en partie le sens spirituel du Livre des Evangiles. D'autres y ajoutent même le livre des Apôtres; la plupart comprennent en partie le Livre des Prophètes d'après l'interprétation spirituelle; de même les Livres de Salomon, le Livre des Psaumes ou le Livre de Job.

Dans cette même église j'ai travaillé autant qu'il a été en mon pouvoir à faire copier des manuscrits. Pareillement, je me suis occupé avec soin des vêtements sacerdotaux et des trésors des églises. De même, pour ce qui regarde la restauration des églises, autant que j'en ai eu la force je n'ai cessé de m'y employer. Ainsi j'ai couvert de nouveau la plus grande église de cette cité qui est dédiée à saint Jean-Baptiste, et j'ai relevé en partie ses murs de clôture. De même j'ai réparé de nouveau la

toiture de l'église de Saint-Etienne. J'ai aussi recouvert à nouveau l'église de Saint-Nizier; également celle de Sainte-Marie. Outre les restaurations des monastères, je me suis occupé des maisons épiscopales; j'en ai restauré une qui était presque une ruine et l'ai fait recouvrir. J'en ai reconstruit une autre avec un « solier » (1) en l'agrandissant de moitié; je l'ai préparée pour vous, afin que si vous veniez dans ces contrées vous puissiez y être reçu. J'ai construit aussi, pour les clercs, un cloître dans lequel ils demeurent tous en une même maison. Dans la même ville, j'ai restauré encore d'autres églises: l'une dédiée à sainte Eulalie, où fut un monastère de jeunes filles sous le vocable de saint Georges, que j'ai fait recouvrir de nouveau et ses murs de clôture ont été repris depuis les fondements. Une autre église dédiée à saint Paul a été de nouveau recouverte. De même pour le monastère de religieuses dédié à saint Pierre, où est inhumé le corps de saint Ennemond, martyr, et que ce saint évêque et martyr a fondé lui-même; j'ai réparé depuis les fondements, tant l'église que le monastère. Des religieuses, au nombre de trente-deux, y habitent maintenant et mènent une vie conforme aux prescriptions de la Règle. Nous leur avons confirmé aussi tous les privilèges que le saint pontife et martyr Ennemond leur concéda de son vivant, à savoir: les parées de toutes les églises et les dîmes de toutes les vignes qu'elles ont possédées jusqu'ici et qu'avec la permission de Dieu elles posséderont dans la suite; de même les offrandes des vivants et les fondations pour les défunts, en toutes les campagnes appartenant de droit à saint Pierre. J'ai restauré le monastère

(1) Terrasse, balcon ou salle haute d'une maison.

royal de l'Île-Barbe situé au milieu du fleuve de la Saône, dédié autrefois à saint André et à tous les apôtres, tout récemment fondé en l'honneur de saint Martin par ordre du seigneur Charles, empereur, qui y a préposé l'abbé Benoît avel lequel il a fait transporter en ce lieu ses manuscrits ; la toiture a été changée et quelques-uns des murs de clôture repris depuis les fondements. Quatre-vingt-dix moines y vivent maintenant dans une discipline régulière.

A l'abbé désigné ci-dessus, nous avons concédé le pouvoir de lier et de délier, comme l'avaient eu ses prédécesseurs Maxime, Ambroise et Licinius, hommes très illustres qui ont gouverné ce monastère. Euchèr, Loup et Genès, ainsi que les autres évêques de Lyon, confiaient à ces abbés la mission de s'enquérir, à leur défaut et en leur absence, si la foi se conservait orthodoxe ou si les erreurs de l'hérésie ne se propageaient pas. Ces abbés étaient revêtus d'une telle confiance que si l'Eglise de Lyon devenait veuve de son propre défenseur, ils étaient eux-mêmes les administrateurs universels et les consolateurs de l'Eglise jusqu'à ce qu'elle fût pourvue par le Seigneur d'un très digne pasteur. Nous avons également conféré ce pouvoir à leurs successeurs. De plus, nous avons ordonné de recueillir les décrets des anciens rois de France afin que, conformément à leurs décisions relatives aux monuments de ce même monastère et à son développement sous tous les rapports, ils puissent posséder, à l'abri de tout grief pendant des siècles, ce qu'ils possèdent actuellement ou pourront acquérir à l'avenir avec l'aide de Dieu. De même un autre monastère élevé en l'honneur de saint Rambert et où repose le corps de ce saint, a été complètement réparé de nouveau, soit les murs, soit la toi-

ture, soit aussi les églises. Cinquante-six moines y vivent maintenant sous la protection de la Règle. Dans ces monastères, celui des religieuses et les deux de moines, personne, avant mon arrivée, ne savait ou ne voulait y pratiquer les règles de la vie religieuse ; c'est pourquoi j'ai dépensé beaucoup d'efforts et de zèle afin qu'ils pussent parvenir à cette observance des règles de la vie religieuse où, avec la grâce de Dieu, ils semblent être parvenus. Dans la même paroisse, j'ai restauré aussi une autre église dédiée à saint Umbald dont le corps y repose.

\* \* \*

L'évêque Leydrade a pour sa part de revenus en tout, 127 fermes cultivées et 33 en friche. L'évêque Amalbert en a 30 cultivées, 17 en friche. L'évêque Agobard, 44 cultivées, 4 en friche. Il y a dans le cloître de Saint-Etienne des chanoines au nombre de 52 ; ils ont 83 fermes cultivées, 50 en friche. Il y a à Saint-Paul 24 chanoines ; leur bénéfice se compose de 22 fermes cultivées et 21 non cultivées ; il y a aussi des pauvres au nombre de 12 qui reçoivent le tiers des revenus ci-dessus. A l'hôpital de Saint-Romain, appartiennent aussi 22 fermes cultivées, 10 en friche, et à l'hôpital de Saint-Genis, 6 fermes cultivées, 2 non cultivées. Quant au monastère des jeunes filles ci-dessus nommé de Saint-Pierre, il y a 188 fermes cultivées, 47 en friche ; dans le monastère de l'Île, 105 fermes cultivées, 53 en friche ; le monastère de Saint-Rambert a 40 fermes cultivées.

En foi de quoi, avec moi, gardien sus-nommé du sceau royal public désigné plus-haut, au sujet des lettres mentionnées ci-dessus et d'après leur examen et leur transcription fait par les notaires royaux soussignés qui

les ont prises dans le trésor, archives ou bibliothèques du monastère royal de l'Ile-Barbe, de plus au sujet des lettres et du livre désignés ci-dessous, lesquels notaires royaux nous ont affirmé, à nous, gardien du sceau, avoir trouvé dans les mêmes trésor et archives, à savoir :  
1° la première lettre insérée plus haut commençant : Au nom du Dieu éternel et de notre Sauveur Jésus-Christ, Clovis, etc., écrite sur parchemin en lettres primitives et anciennes, souscrite et signée de plusieurs signes et signatures reproduits plus haut après l'insertion de la lettre elle-même. De même, une seconde lettre, insérée plus haut et commençant : Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu éternel, Charles, par la permission de la divine Providence, roi, etc.

.....  
.....

Donné pour copie, après collation faite sur les propres lettres originales du *vidimus* précité, par moi Antoine Meyresi, clerc, notaire public par l'autorité apostolique et impériale et notaire juré de la curie de l'official de Lyon avec témoignage de ma signature apposée de ma main...

MEYRESI.

## FUNÉRAILLES D'UN CLERC DE L'ÉGLISE DE LYON

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Le sieur Denis Tronchet, clerc nommé à Saint-Estienne, âgé de dix-sept ans, mourut d'une pleurésie dans une des petites chambres de la Manécanterie le 9 mars 1740, sur les sept heures du matin, et fut enterré le 10<sup>e</sup> après vespres sur les onze heures, aux despens du chapitre, dans la chapelle de l'Enfant-Jésus, dans laquelle il fut porté le soir dudit 9<sup>e</sup> mars par ses confrères accompagnez de M. Dugaiby, leur supérieur, en psalmodiant le *Miserere*; il reposa dans ladite chapelle la nuict et le lendemain matin jusqu'à l'enterrement avec deux cierges sur l'autel et deux clercs qui veillèrent.

Le jeudy 10<sup>e</sup> dudit mois immédiatement après vespres sans dire celles des morts, *Placebo*, M. le Sous-Maître fit sonner, et fit partir de la sacristie les deux croix ordinaires et les deux acolythes, sans canne, et passant par le milieu du chœur, on alla devant la porte de ladite chapelle de l'Enfant-Jésus, les croix s'avancant jusqu'à la porte de la chapelle de Notre-Dame de Haut-Don, où étant tout le long de l'aisle, on fit la distribution des cierges, lesquels étant allumez, M. le Sous-Maître entonna le *Libera*, et l'on entra tout de suite dans la chapelle dudit Saint-Enfant-Jésus, sans aller à Sainte-Croix, où le seul verset *Requiem* dudit *Libera me* ayant esté chanté, quatre clercs chantèrent les trois répons ordinaires avec leurs cierges à la main, sans flambeaux; ensuite le *Salve regina* chanté et le *Benedictus* fini, M. le Comte de Roussillon, maître du chœur qui portoit l'étole ayant dit les oraisons de l'absoute, on enterra dans la cave de ladite chapelle ledit défunct pour lequel on dit une messe basse pendant que l'on chantoit les répons.

---



# OUVRAGES AYANT APPARTENU A LEIDRADE

et portant

DES NOTES AUTOGRAPHES DE DÉDICACE

(Description par Félix Desvernay (1))

1. S. Augustin. Œuvres diverses. Manuscrit de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle avec, en tête, cette dédicace :

LEIDRAT LICET INDIGNUS TAMEN EPISCOPUS  
ISTUM LIBRUM TRADIDI AD ALTARE SANCTI STEPHANI

Note autographe. — Bibliothèque de Lyon, ms. 608 (ancien n<sup>o</sup> 524).

2. Commentaires de Saint Jérôme sur Isaïe. Manuscrit avec, à la fin du dernier cahier, la même dédicace (autographe). — Bibliothèque nationale, ms. latin 152, fol. 21-25.

3. Recueil de traités philosophiques de divers auteurs. Manuscrit du temps de Charlemagne, avec, au verso du premier feuillet, la même dédicace (autographe). — Bibliothèque des Pères Maristes (Sainte-Foy-lès-Lyon).

4. S. Grégoire de Nazianze. *Liber apologeticus*, traduction de Rufin. Manuscrit du IX<sup>e</sup> siècle, avec, en tête, la même dédicace (autographe), des essais de plume (peut-être de la main de clercs de l'église Saint-Etienne) et le nom de l'un d'eux : HILPERICUS. — Bibliothèque de Lyon, ms. 599 (ancien n<sup>o</sup> 515).

5. S. Augustin. *Liber contra Faustum hereticum*. Ce manuscrit du VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècle portait sans doute la même dédicace autographe ; celle-ci ayant été effacée par un voleur, un clerc y substitua, au IX<sup>e</sup> ou au X<sup>e</sup> siècle, la note suivante : « *Leidradus episcopus istum librum tradidit ad altare sancti Stephani. Qui furto exinde sublatus et inventus, alia manu novo titulo insignitus est, quia prior, sicut evidenter agnosci potest, a furti auctore abrasus fuerat.* » — Bibliothèque de Lyon, ms. 610 (ancien n<sup>o</sup> 520).

(1) Les manuscrits 1, 2, 3 et 5 ont été décrits par M. Léopold Delisle dans *Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne* (Paris, 1898, in-8, 16 p.). Le manuscrit 3 avait été signalé par l'abbé J.-B. Martin, professeur à l'Université catholique de Lyon. La dédicace du manuscrit 4 est indiquée pour la première fois.

# LISTE DES CHANOINES

DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE LYON

(vers l'an 830)

*Nomina kanonicorum domus sancti Stephani protomartyris* (1).

Agobardus archieps.	Rado.
Hilpericus.	Florus.
Leo.	Rodradus.
Stabilis.	Kerwentil.
Rodradus.	Ursus.
Marcellinus.	Autramnus.
Ingilvinus.	Eldulfus.
Grimoinus.	Abundus.
Hilpericus.	Adalmannus.
Gotbrandus.	Archinaldus.
Austoricus.	Castellanus.
Dominicus.	Hilpericus.
Silvester.	Flotarius.
Amaluinus.	Sicbertus.
Romaldus.	Viventius.
Fredaldus.	Gimbretus.
Helias.	Arkrimus.
Vitalis.	Ingilradus.
Rotlamnus.	Ansaldus.
Alikarius.	Dodolinus.
Fredesindus.	Bertarius.
Lupus.	Witmares.
Ragnebertus.	Anshelmus.
Radbodus.	Autramnus.
Anselmus.	Celsebertus.
Hildikisus.	Amicus.
Autkarius.	Gontarius.
Gallienus.	Domaricus.
Theudericus.	Droctadus.
Benedictus.	Arruidus.
Electus.	Vitalis.
Wandelmares.	Ebracharus.
Airardus.	Sigihart.
Wipil.	Freido.

(1) Se trouve dans le manuscrit *Hist.* 27 de la bibliothèque cantonale de Zurich (provenant de Reichenau), fol. 94. Elle a été publiée incomplètement par MABILLON dans ses *Vetera analecta* et correctement par Paul PIPER dans *Libri confraternitatum sancti Galli Augiensis Fabariensis* (Berlin, 1884), p. 257. Félix DESVERNAY.

# BIBLIOGRAPHIE DE LEIDRAT

ÉVÊQUE DE LYON

Par l'Abbé J.-B. MARTIN

## I. — BIOGRAPHIE

### A. — AUTEURS ANCIENS.

ALCUIN *Epist. ad Aquilam episcopum* [c.-à-d. : *ad Arnonem episc. Salisburgensem*], dans : ALCUIN *Opera* (1777) I, 5 ; MIGNE C, 141 n° 2 ; JAFFÉ *Biblioth. Germanic.* VI, 175 n° 18 ; DUEMMLER *Epist. Karolini ævi* II, 36 n° 10. — ALCUIN *Epist. ad monachos Gothiæ sive Septimaniæ* [intitulée à tort : *ad fratres Lugdunenses*], dans : ALCUIN *Opera* (1617) col. 1587 n° 69, (1777) I, 106 n° 75 ; CANISIUS *Lectiones antiquæ* (2<sup>e</sup> édit.) II<sup>1</sup>, 397 n° 8 ; MIGNE C, 287 n° 90 ; JAFFÉ l. c. VI, 384 n° 93 ; DUEMMLER l. c. II, 210 n° 137. — ALCUIN *Epist. ad Leidradum pontificem*, dans : ALCUIN *Opera* (1617) col. 1614-5 n° 86, (1777) I, 106 n° 74 ; MIGNE C, 286-7 n° 89 ; JAFFÉ l. c. VI, 396-7 n° 95 ; DUEMMLER l. c. II, 222-3 n° 141. — ALCUIN *Epist. ad Aquilam pontificem* [c.-à-d. : *ad Arnonem episc. Salisburgensem*], dans : PEZ *Thesaurus anecdot.* II<sup>1</sup>, 7 n° 3 ; ALCUIN *Opera* (1777) I, 128 n° 87 ; MIGNE C, 317 n° 103 ; JAFFÉ l. c. VI, 522-3 n° 133 ; DUEMMLER l. c. II, 267-8 n° 165. — ALCUIN *Epist. ad Davidem* [c.-à-d. : *ad Carolum Magnum*], dans : ALCUIN *Opera* (1617) col. 1511 n° 15, (1777) I, 125 n° 85 ; CANISIUS *Lectiones* (2<sup>e</sup> édit.) II<sup>1</sup>, 395 n° 6 ; MIGNE C, 314 n° 101 ; JAFFÉ l. c. VI, 458 n° 112 ; DUEMMLER l. c. II, 284-5 n° 172. — ALCUIN *Epist. ad Aquilam* [c.-à-d. : *ad Arnonem archiep. Salisb.*], dans : ALCUIN *Opera* (1777) I, 113 n° 77 ; MIGNE C, 297 n° 92 ; JAFFÉ l. c. VI, 528 n° 135 ; DUEMMLER l. c. II, 322 n° 194. — ALCUIN *Epist. ad Laidradum episc. Lugd., Nefridium episc. Narbonensem et Benedictum abbatem* [Anianensem] *simulque Gothiæ episcopos*, dans : ALCUIN *Opera* (1617) col. 925-30, (1777) I, 860-1 ; MIGNE CI, 231-3 ; JAFFÉ l. c. VI, 538-41 n° 140 ; DUEMMLER l. c. II, 330-3 n° 200. — ALCUIN *Epist. ad eosdem*, dans : ALCUIN *Opera* (1617) col. 993-4, (1777) I, 862-3 ; MIGNE CI, 234-5 ; JAFFÉ l. c. VI, 542-4 n° 141 ; DUEMMLER l. c. II, 333-4 n° 201. — ALCUIN *Epist. ad Aquilam pontificem* [c.-à-d. : *ad Arnonem archiep. Salisb.*], dans : ALCUIN *Opera* (1777) I, n° 176 ; MIGNE C, 350-1 n° 117 ; JAFFÉ l. c. VI, 560 n° 147 ; DUEMMLER l. c. II, 344-5 n° 207. — ALCUIN *Epist. ad Arnonem archiep. Salisb.*, dans : ALCUIN *Opera* (1777) I, 136 n° 92 c ; MIGNE C, 329 n° 108 c ; JAFFÉ l. c. VI, 562 n° 148 ; DUEMMLER l. c. II, 346 n° 208.

FÉLIX évêque d'Urgel *Epist. ad Emanum presbyterum*, ou *Confessio fidei*, dans : ALCUIN *Opera* (1617) p. 998, (1777) I, 917; LABBE *Concil.* VII, 1858; HARDOUIN *Acta concil.* IV, 929; MIGNE XCVI, 882; JAFFÉ l. c. VI, 535-6 n° 139; DUEMMLER l. c. II, 329 n° 199.

THÉODULPHE d'Orléans *Versus ad judices*, ou *Parænesis ad judices*, dans : [DESPONT] *Biblioth. patrum* XIV, 29-30; SIRMOND *Opera varia* II, 1030-3; BOUQUET *Recueil* V, 415-6; MIGNE CV, 285-9; DUEMMLER *Poetæ latini ævi Carolini* I, 496-501.

CLAUDE évêque de Turin *Epist. ad Dructerannum abbatem* (de Chamelières?) dans : DUEMMLER *Epist. Karolini ævi* II, 592.

THÉODOMIR abbé (de Psalmodi) *Epist. ad Claudium Taurinensem episc.*, dans : ZACHARIAS *Biblioth. Pistoriensis* p. 60; TROMBELLI *Veter. patrum opuscula* II, 2 et 7; MIGNE CIV, 623; DUEMMLER l. c. II, 605 n° 8.

LOUIS LE DÉBONNAIRE *Diploma*, dans : *Mémoires de la Société des antiquaires de France* II<sup>e</sup> série III, 258; DUEMMLER l. c. II, 544-5 note 1. — *Diploma* (21 oct. 837), dans : MABILLON *Acta SS. Bened.* IV<sup>1</sup>, 223, 2<sup>e</sup> édit. IV<sup>1</sup>, 213; BOUQUET *Recueil* VI, 616.

ADON *Martyrol.* ad XVI kal. aug. et XVIII kal. oct., dans : *Martyrol. Roman.* ed. ROSWEYD (1613) II, 117 et 155-6; [DESPONT] *Biblioth. patrum* XVI, 865 et 883; ADON *Martyrol.* (1745) p. 339-40 et 469-70; MIGNE CXXIII, 503-4.

*Adon Chronic.*, dans : (édit. 1561) p. 226, 233 et 237-8, (1568) p. 215, 221-2 et 226; LA BARRE, *Hist. christ. patrum* f. 506-7; LA BIGNE *Biblioth. patrum* (1618) IX<sup>2</sup>, 293<sup>1</sup>, 294<sup>1</sup> et 295, (1624 et 1644) VII, 376 et 379-80; [DESPONT] *Biblioth. patrum* XVI, 806<sup>1</sup>, 807<sup>1</sup>, 808<sup>1</sup> et 809; BOUQUET *Recueil* V, 322 et VI, 190; PERTZ *Monum. German. Scriptor.* II, 320; MIGNE CXXIII, 129, 132 et 134.

*Narratio de origine et privilegiis monast. S. Antonii in dioc. Ruthenensi*, dans : Baluze *Capitul.* (1670 et 1780) II append. p. 1434-6 n° 51, (1772) II append. p. 950-1 n° 51 (d'après les archives du monastère).

— *Fragmentum Ium Vitæ S. Barnardi*, dans : MABILLON *Acta SS. Bened.* IV<sup>1</sup>, 585, 2<sup>e</sup> édit. IV<sup>1</sup>, 554 (d'après un bréviaire de Grenoble).

— *Fragmentum Ium Vitæ S. Barnardi*, dans : MABILLON *Acta SS. Bened.* IV<sup>2</sup>, 564, 2<sup>e</sup> édit. IV<sup>2</sup>, 574 (d'après une copie faite, par Estienne, sur un ms. d'Ambronay).

ARDON ou SMARAGDUS *Vita S. Benedicti abbatis Anianensis* n° 36, dans : MABILLON *Acta SS. Bened.* IV<sup>1</sup>, 205, 2<sup>e</sup> édit. IV<sup>1</sup>, 196 (d'après un ms. d'Aniane); BOUQUET *Recueil* V, 457; MIGNE CIII, 369; PERTZ *Monum. German. Scriptor.* XV<sup>1</sup>, 209.

NOTKER *Martyrol.* ad XVI kal. aug., dans : MIGNE CXXXI, 1121-2.

HUGUES DE FLAVIGNY *Chronic.* l. I, dans : LABBE *Biblioth. mss.*

I, 118-9; BOUQUET *Recueil* V, 374; PERTZ l. c. VIII, 352-3; MIGNÉ CLIV, 162-3.

*Necrologium Lugdunense*, dans : MABILLON *Annal. Bened.* II, 413.

B. — AUTEURS MODERNES.

BALUZE, dans : S. AGOBARDI *Opera* t. II (1665) append. p. 144-5. — CAVE *Scriptor. eccles. hist. literaria* (1741) I, 643. — CEILLIER *Hist. des auteurs ecclés.* XVIII, 419-23, 2<sup>e</sup> édit. XII, 251-4. — CHEVALIER *Répertoire des sources historiq.* I, 1366-7. — COLONIA *Hist. littér. de Lyon* II, 71-92. — CUPERUS *Comment. hist.* § 3, dans : *Acta SS. Bolland.* ad 17 julii IV, 210-4. — L. DELISLE *Notice sur un manuscrit de l'égl. de Lyon du temps de Charlemagne*. Paris, 1898. In-8°. — DUPIN *Nouv. biblioth. des auteurs ecclés.* (1697) IX, 529. — J.-A. FABRICIUS *Biblioth. latina mediæ ætatis* (1754) IV, 253. — GALLAND *Biblioth. patrum* tome XIII p. XII. — *Histoire littér. de la France* IV, 433-8. — [LIRON] *Singularités historiques* II, 448-51. — MABILLON *Annal. ord. S. Benedicti* (1709) II, 333-7. — MARTIN *Notes sur qq. ouvrages lyonnais rares ou inconnus* p. 1-2. — MARTIN *Une manifestation théologique de l'égl. de Lyon*, Lyon, 1898. In-8°, 11 pp. — MARTIN *Conciles et bullaire du dioc. de Lyon* p. 28-30. — MIGNÉXCIX, 853. — PÉRICAUD, dans : *Archives hist.-statist. du Rhône* I, 341-4. — PÉRICAUD *Notices sur Leidrade, Agobard et Amolon*, Lyon, 1825. In-8°, 20 pp. — SEVERT *Chronologia historica* I, 172-7. — SUYSKENUS *De S. Cypriano* append. n° 36-8, dans : *Acta SS. Bolland.* ad 14 sept. IV, 341.

II. — ŒUVRES DE LEIDRAT

A. — *Traité sur le Baptême (vers 809-812).*

« Leidradi, episcopi Lugdunensis, Liber de sacramento baptismi, ad Karolum Magnum imperatorem. [*Lettre-préface à Charlemagne*] Domino christianissimo et gloriosissimo Carolo imperatori, felicissimo, augusto. Præcipere nobis dignati estis... — ... et sacerdotes. [*Texte du Traité*] Caput I. De significationibus sacri baptismatis. Igitur rudis mundus... — ... dominus dominantium. »

MANUSCRITS : 1) — BIBL. NAT. latin 1008 (ix<sup>e</sup> s., parchemin, provient de la Colbertine) f. 92<sup>v</sup>-104; (incomplet, il attribue le traité à S. Jérôme).

2) — BIBL. NAT. latin 12262 (x<sup>e</sup> s., ancien St-Germain 794, provient de St-Eloi de Noyon) fol. 136-143.

3) — COLBERT. Voir : BIBL. NAT. latin 1008.

4) — St-Eloi de NOYON. Voir : BIBL. NAT. latin 12262.

5) — ORLÉANS 116 (IX<sup>e</sup> s., ancien n<sup>o</sup> 94) f. 20' (Cf. DELISLE, dans : *Notices et extraits des mss.* XXXI<sup>1</sup>, 366; *Catal. mss. départements* XII, 46).

6) — ST-GERMAIN 794. Voir : BIBL. NAT. latin 12262.

7) — St-André de VILLENEUVF-LÈS-AVIGNON, auj. perdu, utilisé par MABILLON (nos 8 et 9). Il y manquait le titre et la lettre-préface ; l'ouvrage y était divisé en 25 chapitres.

EDITIONS : — 8) *Veterum analectorum tomus I* (II, III, IV), complectens varia fragmenta et epistolia scriptorum ecclesiasticorum, tam prosa quam metro, hactenus inedita, cum adnotationibus et aliquot disquisitionibus domni Johannis MABILLONII, presbyteri ac monachi ord. S. Benedicti e Cong. S. Mauri. Luteciae Parisiorum, apud Ludovicum Billaine, in Palatio regio, M DC LXXV-LXXXV. Cum privilegio regis et superiorum permissu. In-4<sup>o</sup>, 4 vol. — T. III (1682) p. 1-28 (d'après 1, 2 et 7).

9) — *Vetera analecta sive collectio veterum aliquot operum & opusculorum omnis generis, carminum, epistolarum, diplomatum, epitaphiorum, etc.* ; cum itinere germanico, adnotationibus et aliquot disquisitionibus R. P. D. Joannis MABILLONII, presbyteri ac monachi ord. sancti Benedicti e Congregatione S. Mauri. Nova editio, cui accessere Mabillonii vita et aliquot opuscula, scilicet : *Dissertatio de pane eucharistico, azymo et fermentato, ad Emmentiss. cardinalem Bona* ; *subjungitur opusculum Eldefonsi, Hispaniensis episcopi, de eodem argumento, et Eusebii Romani ad Theophilum Gallum epistola de cultu sanctorum ignotorum.* Parisiis, apud Montalant, ad ripam PP. Augustinianorum, prope pontem S. Michaelis, M DCC XXIII. Cum privilegio regis. — Page 78-85 (d'après 1, 2 et 7).

10) — *Bibliotheca veterum patrum antiquorumque scriptorum ecclesiasticorum, postrema Lugdunensi longe locupletior atque accuratior, cura et studio Andreæ GALLANDII, presbyteri Congregationis Oratorii. Venetiis, M DCCLXV-LXXXI, ex typographia Joannis Baptistæ Albritii Hieron. fil. In-fol., 14 vol. — T. XIII (1779) p. 382-9' (d'après 8).*

11) — *Patrologiæ cursus completus sive Bibliotheca universalis, integra, uniformis, commoda, œconomica omnium SS. patrum, doctorum, scriptorumque ecclesiasticorum qui ab ævo apostolico ad usque Innocentii III tempora floruerunt ; recusio chronologica omnium quæ exstiterunt monumentorum catholicæ traditionis per duodecim priora Ecclesiæ sæcula. Series prima, accurante J.-P. MIGNÉ. Parisiis, excudebat Migne, 1844. In-8<sup>o</sup>, 221 vol. — T. XCIX (1851) col. 853-72 (d'après 10).*

12) — *Bibliotheca rerum Germanicarum.* edidit Philippus JAFFÉ. Berolini, apud Weidmannos, MDCCCLXIV-LXXIII. In-8<sup>o</sup>, 6 vol. — Tome IV (1867) p. 410-1 n<sup>o</sup> 36 (la lettre-préface et seulement la fin du traité ; d'après 8).

13) —  
DUEMM  
Tome I  
traité ;

B. —

[Lett  
imperat  
et in Cl  
Leidrac  
miserat  
admiral

[Texte  
noster

... divi

MANU

Germai

15) —

16) —

17) —

par Ma

Edit

(d'après

19) —

20) —

21) —

22) —

lettre-p

23) —

la lettr

C. —

et

« Le

lum M

archie

consta

additio

MANU

sous-n

millim

25) —

mss. p

bert-e

13) — Epistolae Karolini aevi, tomus II recensuit Ernestus DUEMMLER. Berolini, apud Weidmannos, MDCCCXCV. In-4°. — Tome II p. 539-40 n° 28 (la lettre-préface et seulement la fin du traité; d'après 1, 2 et 5).

**B. — Traité sur le renoncement au démon (vers 809-812).**

[*Lettre-préface* :] « Epistola Leidradi archiepiscopi ad Karolum imperatorem. Domino gloriosissimo et vere piissimo imperatori et in Christo victori ac triumphatori invictissimo, semper augusto, Leidradus, licet indignus, divina tamen dispensatione et vestra miseratione, Lugdunensis ecclesiae episcopus. Christianissima et admirabilis religio vestra... — ... in prioribus illis responsionibus. [*Texte du traité* :] « Responsio Leidradi archiepiscopi. Dominus noster Jesus Christus cujus egressio a summo caeli (*sic*)... — ... divinitatis suae. »

MANUSCRITS : — 14) BIBL. NAT. latin 12262 (xe s., ancien St-Germain 794, provient de St-Eloi de Noyon) f. 143-18.

15) — St-Eloi de NOYON. Voir : BIBL. NAT. latin 12262.

16) — St-GERMAIN 794. Voir : BIBL. NAT. latin 12262.

17) — St-André de VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, auj. perdu, utilisé par Mabillon (nos 18-9).

ÉDITIONS : — 18) — MABILLON (n° 8) t. III (1682) p. 28-45 (d'après 14 et 17).

19) — MABILLON (n° 9) p. 85-9 (d'après 14 et 17).

20) — GALLAND (n° 10) t. XIII (1779) p. 390-5 (d'après 18).

21) — MIGNE (n° 11) t. XCIX (1851) col. 873-84 (d'après 20).

22) — JAFFÉ (n° 12) t. IV (1867) p. 411-3 n° 37 (seulement la lettre-préface; d'après 18).

23) — DUEMMLER (n° 13) t. II (1895) p. 540-1 n° 29 (seulement la lettre; d'après 14).

**C. — Lettre à Charlemagne sur la réorganisation du clergé et la restauration des églises à Lyon (vers 813-814).**

« Leidradi, archiepiscopi (*sic*) Lugdunensis, Epistola ad Karolum Magnum imperatorem. Summo Carolo imperatori Leidradus, archiepiscopus Lugdunensis, salutem. Domine mi, gloriosissime, constans et sacer imperator... — ... per secula possideant... [*Une addition finit* :] restauravi. »

MANUSCRITS : — 24) — AIX-EN-PROVENCE 295 (copie de DEVILLE sous-maitre de l'Eglise de Lyon, xviii<sup>e</sup> s., papier, 290 sur 200 millim., anciennes cotes 298, Rouard 637).

25) — Ms. appartenant aux BOLLANDISTES (copie par Chifflet de mss. provenant des archives de St-Pierre de Lyon et de St-Rambert-en-Forez).

- 26) — Ms. CHIFFLET. Voir : BOLLANDISTES.  
27) — Ms. DEVILLE. Voir : AIX 295.  
28) — Archives du Rhône à LYON, fonds de St-Pierre, copie du XIII<sup>e</sup> s. (fragment non interpolé).  
29) — Bibl. de LYON ms. 1488 (ancien n<sup>o</sup> 1464), copie collationnée du 18 octobre 1447. (Texte interpolé).

EDITIONS : — 30) — Mémoires de l'histoire de Lyon, par Guillaume PARADIN DE CUYSEAUX, doyen de Beaujeu. Avec vne table des choses memorables contenues en ce présent liure. A Lyon, par Antoine Gryphius, 1573. In-fol. — P. 99-101 (sans indication de source).

31) — Sancti AGOBARDI, episcopi ecclesie Lygdvnensis, Opera, quæ octingentos annos in tenebris delituerant; nunc e Papirij Massoni, iurisconsulti bibliotheca proferuntur. Accesserunt binæ epistolæ LEIDRADI, non antea excusæ. Operum seriem pagella decima tertia indicabit. Parisiis, excudebat Dionysius Duvallius, sub Pegaso, in vico Bellovaco, M. DC. V. Cvm privilegio Regis. — P. 419-24 (sans source indiquée).

32) — Magna bibliotheca veterum patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum : primo quidem a Margarino de LA BIGNE, Sorbonico, in Academia Parisiensi theologo, collecta, et tertio in lucem edita; nunc vero... locupletata..., opera et studio doctissimorum in alma universitate Colon. Agripp. theologorum ac profess. Coloniae Agrippinae, sumptibus Antonii Hierati, sub signo Gryphii. Anno M. DC. XVIII-XXII. In-fol., 15 vol. et 1 vol. de tables. — Tome IX (1618) p. 626 (d'après 31).

33) — Bibliothecæ veterum patrum et auctorum ecclesiasticorum tomus novem, per Margarinum de LA BIGNE, ex alma Sorbonæ schola theologum doctorem Parisiensem, collecti. Editione quarta. Parisiis, M. DC. XXIV. In-fol. 9 vol. — Tome IX col. 1359-62 (d'après 31).

34) — Gallia christiana in qua regni Franciæ ditionumque vicinarum dioeceses et in iis præsvles describuntur, cura & labore Clavdii ROBERTI, Lingonensis presbyteri. Foelicibus auspicijs illustrissimi et reverendissimi D. D. Andreae Fremyot, archiepiscopi patriarchæ Bituricensis, Aquitaniarum primatis. Lvtetiæ Parisiorum, sumptibus Sebastiani Cramoisy, via Iacobæa, sub Ciconijs, M. DC. XXVI. Cvm privilegio regis christianissimi. In-fol. — Page 79-81 (sans indication de source).

35) — Bibliotheca veterum patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum, primo quidem a Margarino de LA BIGNE, ex alma Sorbonæ schola celeberrimo theologo doctore Parisiensi, composita, postea studio doctissimorum Coloniensium theologorum ac professorum aucta, nunc vero additione ducentorum circiter auctorum tam græcorum qui in editione Coloniensi, quam latinorum qui in Parisiensibus desiderabantur, locupletata, accu-

ratissime emendata, et in xvii. tomos, partes vero xxiv. distributa. Parisiis, sumptibus Ægidij Morelli, architypographi regis, M. DC. XXXIV. In-fol., 17 vol. avec un vol. de tables. — Tome IX col. 1359-62 (d'après 31).

36) — LA BIGNE Bibliotheca patrum. Parisiis, 1654. In-fol. 17 vol. et 1 vol. de tables. (Je n'ai pas vu moi-même cette édition.) — Tome IX col. 1359-62.

37) — Gallia christiana qua series omnium archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ, vicinarumque ditionum, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora, per quatuor tomos deducitur, et probatur ex antiquæ fidei manuscriptis, Vaticani, regum, principum tabulariis omnium Galliæ cathedralium et abbatiarum. Opus fratrum gemellorum Scævolaë et Lvdovici SAMMARTHANORVM, auctum & primo in lucem editum a Petro Abelio et Nicolao SAMMARTHANIS, Scævolaë filiis, Lvdovici nepotibus. Lvtetiæ Parisiorum, apud Ioannem Gvignard patrem, in prima columna maioris aulaë palatij, iuxta consultationes. M. DC. LVI. Cum privilegio regis et mandato cleri gallicani. — Tome I p. 300-1 (d'après 30 et 31).

38) — [LE LABOUREUR] Les Masvres de l'abbaye royale de l'Isle Barbe les Lyon; ou recueil historique de tout ce qui s'est fait de plus memorable en cette eglise depuis sa fondation iusques a present: avec le catalogue de tous ses abbez, tant reguliers que seculiers. A Lyon, de l'imprimerie de Clavde Galbit, imprimeur en ruë de la Belle-Cordière, M. DC. LXV-LXXXI. In-8°, 2 vol. — Tome I p. 16-8 (sans indication de source).

39) — Sancti AGOARDI, archiepiscopi Lvgdvnensis, Opera, item epistolæ et opuscula LEIDRADI et AMVLONIS, archiepiscoporum Lugdunensium. Stephanvs Balzivs Tutelensis in unum collegit, emendavit notisque illustravit. Parisiis, apud Franciscvm Mvgvet, regis ac illustriss. archiep. Paris. typogr., via Citharæ, ad Adorationem trium regum, M. DC. LXVI (le t. 2<sup>e</sup>: LXV). In-8°, 2 vol. — Tome II (1665) p. 125-9 (sans indication de source).

40) — Conciliorum antiquorum Galliæ a Iac. Sirmondo S. I. editorum supplementa nunc prodeunt, opera & studio Petri DELA-LANDE, Ricomagensis in Arverna Lemane, thesaurarii ecclesiæ regalis sancti Frambaldi Silvanectensis. Lvtetiæ Parisiorum, apud Societatem typographicam librorum officii ecclesiastici, jussu regis constitutam, M. DC. LXVI. Cum privilegio regis et approbatione cleri Gallicani. In-fol. — Page 102-3 (sans indication de source).

41) — Maxima bibliotheca veterum patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum, primo quidem a Margarino de La Bigne, in Academia Parisiensi doctore Sorbonico, in lucem edita, deinde celeberrimorum in Universitate Coloniensi doctorum studio aucta, hac tandem editione Lvgdvnensi ad eandem Coloniensi exacta, novis supra centum authoribus et opusculis locupletata et in tomos

xxvii. distribvta. Lygdvni, apud Anissonios, M. DC. LXXVII. [Par le soins de Philippe DESPONT, prêtre de Paris et docteur en théologie.] In-fol. 3o vol. — Tome XIV p. 233-4 (d'après 39).

42) — Annales ecclesiastici Francorum, auctore Carolo LE COINTE Trecensi, Congreg. Oratorij D. N. Iesu-Christi presbytero. Parisiis, e typographia regia, M. DC. LXX-LXXXIII. In-fol., 8 vol. — Tome VII (1678) p. 87-8 (d'après 30, 34, 37-9).

43) — [LÉ LABOUREUR] Les Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe lez Lyon, ov recueil historique de tovt ce qui s'est fait de plus memorable en cette eglise, depuis sa fondation jusques à present : avec le catalogue de tous ses abbés, tant reguliers que seculiers. A Paris, chez Jean Couterot, ruë Saint Jacques, à l'image Saint Pierre, M. DC. LXXXI. Avec privilege du roy. In-8o, 2 vol. — Tome I p. 16-8 (sans indication de source).

44) — Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa, qua series & historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ vicinarumque ditium, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem apposis, opera et studio domini Dionysii SAMMARTHANI, presbyteri et monachi ordinis sancti Benedicti e Congregatione sancti Mauri. Parisiis, ex typographia regia, M DCCXVI-M DCCCLXV. In-fol., 16 vol. — Tome IV (1728) instr. col. 1-3 n° 2 (sans indication de source).

45) — GALLAND (n° 10) t. XIII (1779) p. 389-90 (d'après 39).

46) — Archives saintes de Belley ou Recueil de toutes les pièces servant à prouver l'authenticité des corps saints que possède le diocèse de Belley, réunies et mises en ordre par M. DEPÉRV, vicaire général; ouvrage faisant suite à l'histoire hagiologique du diocèse de Belley publiée par le même auteur. Belley, imprimerie de J.-B. Verpillon, 1835. In-8o. — Page 3-6 (d'après 29).

47) — Supplément aux Mazures de l'abbaye de l'Isle-Barbe-lez-Lyon de C. LE LABOUREUR. RIVOIRE, libraire à Lyon, M DCCC XLVI. In-8o, 3 parties. — Partie III, p. 1-4 et 4-5 (d'après 29, mais fautivement).

48) — MIGNE (n° 11) t. XCIX (1851) col. 871-3 (d'après 45).

49) — [J.-B. MONFALCON] Lugdunensis historiæ monumenta, sive diplomata, chartæ, leges, epistolæ, testamenta, aliaque instrumenta ad res Lugdunenses spectantia. Lugduni, excudebat Aimé Vingtrinier, M. D. CCC. LV. In-fol. 2 parties. — Pages 259-60 (d'après 29, mais fautivement).

50) — [Abbé Roux] La Liturgie de la sainte église de Lyon d'après les monuments; Lyon, Vingtrinier, 1864. In-8o. — Page 8 (fragment).

51) — [J.-B. MONFALCON] Histoire monumentale de la ville de Lyon. Lugdunensis historiæ monumenta; pars secunda. Paris,

typo  
M D  
men  
52  
53  
Lyo  
typo  
M D  
men  
54  
labo  
dem  
auct  
libra  
— In  
catic  
55  
l'his  
Dom  
Lug  
l'Ac  
1885  
56  
anci  
et ta  
libra  
— T  
57  
58  
816  
de th  
Lyon  
59  
de L  
1899  
T  
indu  
COLL  
61  
A L  
Pou  
62  
histo  
— F  
A  
(166)

typographie de Firmin Didot; Lyon, à la Bibliothèque de la ville, M DCCC LXVI. In-fol. — Page 259-60 (d'après 29, mais fautivement).

52) — JAFFÉ (n° 12) t. IV (1867) p. 419-22 n° 42 (d'après 31 et 39).

53) — [J.-B. MONFALCON] Histoire monumentale de la ville de Lyon. Lugdunensis historiae monumenta; pars secunda. Paris, typographie de Firmin Didot; Lyon, Scheuring, libraire-éditeur, M DCCC LXIX. In-fol. — Page 71-3 (d'après 29, mais fautivement).

54) — Gallia christiana (comme n° 44, sauf); Editio altera, labore et cyris domni Pauli PIOLIN, presbyteri et monachi ejusdem ordinis S. Benedicti e Congregatione Gallica, recensita et aucta. Parisiis, apud Victorem Palmé, bibliopolam; Romæ, libraria S. Congregationis de Propaganda Fide, M DCCC LXX. — In-fol., 16 vol. — Tome IV (1876) instr. col. 1-3 n° 2 (sans indication de source).

55) — Cartulaire lyonnais, documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse & Bugey, comprises jadis dans le *pagus major Lugdunensis*, recueillis et publiés par M.-C. GUIGUE, membre de l'Académie de Lyon. Lyon, Association typographique, F. Plan, 1885-93. In-4°, 2 vol. — Tome I p. 5-6 note 7 (d'après 28).

56) — Les Mesures de l'Île-Barbe, par Claude LE LABOUREUR, ancien prévôt de cette abbaye; nouvelle édition avec supplément et tables par M.-C. GUIGUE, archiviste de la ville de Lyon. Lyon, librairie & imprimerie Vitte & Perrussel, 1887-95. In-8°, 3 vol. — Tome I p. 16-8 (sans indication de source).

57) — DUEMLER (n° 13) t. II (1895) p. 542-4 n° 30 (d'après 25).

58) — Essai historique sur Leidrad, archevêque de Lyon (740?-816/817); thèse de doctorat présentée à la Faculté catholique de théologie de Lyon, par l'abbé H. FAVIER, du diocèse de Lyon. Lyon, J. Gallet, 1898. In-8°. — Page 58-64 (d'après 28-30 et 39).

59) — Félix DESVERNAV, dans: abbé J. POURRAT *L'Antique école de Leidrade, XI<sup>e</sup> centenaire de sa fondation*. Lyon, Emmanuel Vitte, 1899. Append. p. 97-105 (d'après 29).

TRADUCTIONS: — 60) — Le COURRIER DE LYON, journal politique, industriel et littéraire, 13 décembre 1834. (Traduction par F.-Z. COLLOMBET.)

61) — Vies des saints du diocèse de Lyon, par F.-Z. COLLOMBET. A Lyon, chez M.-P. Rusand, imprimeur-libraire; à Paris, chez Poussielgue-Rusand, libraire, 1835. In-8°. Page 424-30.

62) — Revue du Lyonnais; esquisses physiques, morales et historiques. Tome V. Lyon, imprimerie de L. Boitel, 1837. In-8°. — Page 277-81. (Même traduction de F.-Z. Collombet.)

ANNOTATIONS: — 63) — de BALUZE, dans: AGOBARD (n° 39) t. II (1665) append. p. 145-6.

64) — de LE COINTE, dans : LE COINTE (n° 42) t. VII (1678) p. 88-95.

**D. — Lettre à sa sœur (798-816).**

« Carissime ac suspicientissime in Christo sancte sorori, Leidradus, licet indignus, Lugdunensis ecclesie episcopus, in Domino Jesu Christo sempiternam salutem. Cognoscere dignetur prudentia almitatis tue... — ...male vivere. »

MANUSCRITS : — 65) — BIBL. NAT. latin 2449 (x<sup>e</sup> s., parchemin, provient de la Bibl. de Le Tellier) f. 136<sup>v</sup>-17.

66) — LE TELLIER. Voir : BIBL. NAT. latin 2449.

EDITIONS : — 67) — AGOBARD (n° 31) p. 425-30 (sans indication de source).

68) — LA BIGNE (n° 32) t. IX (1618) p. 626<sup>v</sup>-17 (d'après 67).

69) — LA BIGNE (n° 33) t. IX col. 1361-4 (d'après 67).

70) — LA BIGNE (n° 35) t. IX col. 1361-4 (d'après 67).

71) — Decem patrum gallorum hymni & carmina, scilicet Drepanii Flori psalmi & hymni; Theodulphi, episcopi Aurelianensis, carmina; Moduini Hedui rescriptum; Jonæ Aurelii de Ludovico & Lothario Cæsaribus sapphicum; Agobardi Lugdunensis carmina; LAIDRADI Lugdunensis consolatorium ad sororem in funere fratris; Fulberti Carnotensis carmina; carmina quadam Joannis Saesberiensis; Arnulphi Lexoviensis epigrammata; Paschasii Ratberti carmen de corpore et sanguine Domini; Petri Damiani hymnus de gloria Paradisi; & acrostichis Sybillæ Eri-thrææ; edita cum notis ab Andrea Rivino. Lipsiæ, 1652. In 8<sup>o</sup>. (Je n'ai pas vu moi-même cet ouvrage).

72) — LA BIGNE (n° 36) t. IX col. 1361-4. (Je n'ai pas vu moi-même cet ouvrage).

73) — AGOBARD (n° 39) t. II (1665) p. 129-32 (sans indication de source).

74) — DESPONT (n° 41) t. XIV p. 234 (d'après 39).

75) — GALLAND (n° 10) t. XIII (1779) p. 396 (d'après 39).

76) — MIGNE (n° 11) t. XCIX (1851) col. 884-6 (d'après 39).

77) — DUEMMLER (n° 13) t. II (1895) p. 544-6 n° 31 (d'après 65).

ANNOTATIONS : — 78) — de BALUZE, dans : AGOBARD (n° 39) t. II (1665) append. p. 146-7.

**E. — Préface de l'antiphonaire (ouvrage douteux).**

D'après Agobard, Leidrade a écrit une préface à l'antiphonaire de Lyon; cet ouvrage est perdu.

Agobard *Liber de divina psalmodia*, dans : AGOBARD (n° 39) t. II p. 80; MIGNE (n° 11) CIV, 325-6. (Certains auteurs estiment que le *Liber de divina psalmodia* est de Florus, diacre de Lyon; dans ce cas la Préface de l'antiphonaire serait l'œuvre d'Agobard).

*Noms des Enfants de chœur et Clercs de Saint-Jean, en 1792, et pension qui leur est accordée.*

Dans la séance du lundi 2 avril 1792, l'an IV de la Liberté, où étaient MM. Janson, président, Besson, Brunet, Lagrange, Pavy, Populle, Pariat, Lorange, administrateurs, Rouher, suppléant, Mayeuvre, procureur général syndic et Gonon, secrétaire général;

Vu les mémoires présentés par les enfans de chœur du ci-devant Chapitre de Saint-Jean de Lyon, tendant à obtenir l'indemnité à laquelle ils ont droit, pour raison de la perte de leur état;

Vu pareillement les extraits des registres des Actes capitulaires dudit ci-devant Chapitre, qui constatent l'admission dans ledit Chapitre desdits enfans de chœur ci-après dénommés; ensemble les extraits de leur baptistère.

Vu enfin notre Arrêté du 13 octobre 1790 et celui par nous pris sur la liquidation définitive du traitement des enfans de chœur et clercs, ensuite de l'avis du directoire du district de Lyon, contenu dans le cahier des traitements; ledit arrêté parlant qu'il serait accordé par forme d'indemnité une somme de 200 fr. une fois payée, à chacun des enfans de chœur ou clercs qui avaient atteint l'âge de 12 ans accomplis au 2 novembre 1789 et une somme de 100 fr. seulement à ceux desdits enfans de chœur qui, à la même époque, n'avaient pas atteint l'âge de 12 ans;

Où M. le procureur général syndic en ses conclusions;

Il a été délibéré que nos arrêtés ci-dessus énoncés seraient exécutés selon leur forme et teneur; en conséquence, il est ordonné au sieur Verret, receveur du district de Lyon, de payer [la somme de 200 fr.] à :

Pierre Laleau, Antoine Bajard, Joseph-Antoine Garin, Pierre Gaillard, Arthur-Claude Bertrand, Antoine Chuard, Annet Bajard, François Savy, Benoît Gaillard, François Combet, Antoine Vallengion, Clément Delhorme, Jean Roux, Pierre Ferroussat, Pierre-Jean-Victoire Catinon, Antoine-Marie Mermet, Jean-Antoine-Fleury Claire, Balthazard Conte, Etienne Savy, Henri Meunier, Michel Campagne, Jean-Baptiste Thevenin, Antoine Falconet, Jean-Claude Bournat, Pierre-François Levet, Jean-Marie Tous-saint, Thivel;

[La somme de 100 fr., à :] Antoine Vallengion, Jean-Claude Murat, Clément Jacod, Antoine Rolland, Antoine Gaillard, Mathieu Durnerin, Jean-Antoine Riche, François-Marie Burdin, Jacques Carrier et Joseph-Dominique Berget.

*Registre n° 8 des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire, aux Archives départementales du Rhône.*

J.-B. MARTIN

## ERRATA

---

Page 13. *Au lieu de :*

Quant à l'Eglise Saint-Etienne, entièrement rebâtie sous les archevêques Hugues I<sup>er</sup> (1084-1106), et Josserand (1107-1117), elle fut terminée sous Philippe de Thurey (1389-1415). Elle a subsisté, à côté de la Cathédrale, jusqu'en 1796.

*Il faut lire :*

Entièrement rebâtie sous les archevêques Hugues I<sup>er</sup> (1084-1106), et Josserand (1107-1117), elle fut terminée sous Philippe de Thurey (1389-1415). Quant à l'Eglise de Saint-Etienne, elle a subsisté, à côté de la Cathédrale, jusqu'en 1796.

Page 25. *Au lieu de :* XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle.

*Il faut lire :* XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Page 82, ligne 16. *Au lieu de :* écrivit au ministère.

*Il faut lire :* écrivit au ministre.

Page 82, ligne 25. *Au lieu de :* « *Habeo scholas cantorum, ut ex quibus...*

*Il faut lire :* « *Habeo scholas cantorum, ex quibus...*

Page 87, ligne 32. *Au lieu de :* leur remit les titres...

*Il faut lire :* leur remit les titres...

Page 92, note (2). *Au lieu de :*

(2) André Theuriet, *Fraternité*, p. 5.

*Il faut lire :*

(2) André Theuriet, *Paternité*, p. 5.

Page 94, tableau synchronique (archevêques). *Au lieu de :*  
Le cardinal Foulon 1881-1883.

*Il faut lire :*

Le cardinal Foulon 1887-1893.

---

## TABLE DES GRAVURES

### Gravures hors texte.

	Pages.
I. Son Eminence le Cardinal Coullié.....	2
II. Cathédrale et Manécanterie.....	6
III. Ancien autel et râtelier (tiré de la collection Marduel).....	42
IV. Jubé après les protestants et entrée solennelle des officiants..	43
V. Chœur de la Cathédrale avant 1789.....	48
VI. Procession des Rogations.....	49
VII. Réception des Clergeons.....	68
VIII. Autographe de Leidrade. Note avec essais de plume de clercs de Saint-Etienne (ix <sup>e</sup> siècle).....	117

### Gravures dans le texte.

1. Sceau de Charlemagne.....	10
2. Restes de l'église Saint-Martin, à l'île Barbe.....	12
3. Saint-Jean, Saint-Etienne et Sainte-Croix.....	13
4. Ancienne Manécanterie restituée dans son état primitif.....	15
5. Détails de l'ancienne Manécanterie.....	16
6. Dédicace d'un volume offert par l'archevêque Leidrade à l'Eglise de Lyon.....	19
7. La porte Frau.....	27
8. Mur du cloître de Saint-Jean, rue Tramassac.....	28
9. Le cloître de Saint-Jean au xvi <sup>e</sup> siècle.....	29
10. Sceau du chapitre en 1307.....	31
11. La Cathédrale, l'ancienne Manécanterie et l'hôtel de Chevières.	38
12. L'ancienne Manécanterie.....	41
13. Frontispice d'un bréviaire du xvii <sup>e</sup> siècle.....	44
14. Habit de chœur d'été et d'hiver des Anciens Chanoines-Comtes.	46
15. Clergeons en habit de chœur d'hiver.....	47
16. Scène pittoresque de la fête des Merveilles.....	50
17. Ancienne vue de Fourvière.....	52
18. Bannière du Lion.....	53
19. Armes des de Talaru.....	54
20. Armes du cardinal Girard.....	55
21. Armes du cardinal de Rochetaillée.....	56
22. Portrait du cardinal de Rochetaillée.....	57
23. Les églises Saint-Jean et Saint-Etienne dévastées par les calvi- nistes.....	58
24. La peste à Lyon.....	59

— 281 —

VI

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Lettre de Son Eminence le Cardinal Coullié à l'auteur.....	5
Avertissement .....	7

**I**

IX <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècle. De la fondation de l'Ecole, en 799, à la cessation de la vie commune des Chanoines, vers la fin du XII <sup>e</sup> siècle.	
1. Fondation de l'Ecole.....	9
2. Etat intellectuel de l'Ecole.....	10
3. Les Maîtres.....	18
4. Les Elèves.....	20
Tableau synchronique des Archevêques de Lyon et des Sous-Maîtres de l'Ecole, de Leidrade, en 798, à Jean de Bellesme en 1181.....	23

**II**

XIII <sup>e</sup> et XIV <sup>e</sup> siècles. De la cessation de la vie commune des Chanoines, vers la fin du XII <sup>e</sup> siècle, à l'installation de l'Ecole à la Manécanterie, en 1394.....	
1. Le local de l'Ecole .....	25
2. Les Elèves.....	26
3. Les Maîtres.....	32
Tableau synchronique des Archevêques de Lyon et des Sous-Maîtres de l'Ecole, de Raynaud de Forez, en 1193, à Jean de Talaru, en 1375.....	37

**III**

XV <sup>e</sup> et XVI <sup>e</sup> siècles. De l'installation de l'Ecole à la Manécanterie, en 1394, à l'union de cette Ecole au Séminaire des Clercs, en 1617.	
1. Le local.....	39
2. La vie de l'Ecole.....	42
3. Les Elèves.....	54
4. Les Maîtres.....	58
Tableau synchronique des Archevêques de Lyon et des Sous-Maîtres de l'Ecole, de Philippe de Thurey, en 1389, à Denis-Simon de Marquemont, en 1612.....	61

IV

	Pages.
XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles. De l'union de l'Ecole au Séminaire des Clercs, en 1617, à la Révolution de 1789.....	63
1. Le local.....	63.
2. Les Elèves.....	67
3. Les Maîtres.....	69
Tableau synchronique des Archevêques de Lyon et des Sous-Maîtres de l'Ecole, de Charles de Miron, en 1626, au Cardinal Fesch, en 1802.....	73

V

XIX <sup>e</sup> siècle. De la résurrection de l'Ecole en 1803, jusqu'à nos jours.	75
1. Le Séminaire rue Tramassac (1802-1809).....	75
2. Le Séminaire à la Manécanterie (1809-1844).....	78
3. Le Séminaire dans l'Hôtel de Chevières.....	86
Tableau synchronique des Archevêques de Lyon, des Supérieurs, Maîtres des Cérémonies et Maîtres de Chapelle de l'Ecole, du cardinal Fesch, en 1802, au cardinal Coullié, en 1893.....	94
Lettre de Leidrade, évêque de Lyon, à Charlemagne, publiée d'après le manuscrit de la bibliothèque de Lyon, par M. Félix Desvernay.....	97
Lettre de Leidrade. Traduction, par M. l'abbé H. Favier.....	107
Funérailles d'un clerc de l'Eglise de Lyon au xviii <sup>e</sup> siècle.....	115
Ouvrages ayant appartenu à Leidrade (description par M. Félix Desvernay.....)	117
Liste des Chanoines de l'Eglise de Saint-Etienne de Lyon vers l'an 830.....	118
Bibliographie de Leidrat, évêque de Lyon, par M. l'abbé J.-B. Martin.....	119
Table des gravures.....	129
Table des matières.....	131

III

XV <sup>e</sup> et XVI <sup>e</sup> siècles. De l'union de l'Ecole à la Manécanterie en 1517, à l'union de l'Ecole au Séminaire des Clercs, en 1617.	20
1. Le local.....	20
2. La vie de l'Ecole.....	24
3. Les Elèves.....	24
4. Les Maîtres.....	28
Tableau synchronique des Archevêques de Lyon et des Sous-Maîtres de l'Ecole de Philippe de Thury en 1517 à Louis-Simon.....	30